



Report des cérémonies de la Fête du Trône
Le discours Royal sera diffusé sur les ondes de la radio et à la télévision le 29 juillet à 21h

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9068

Jeudi 16 Juillet 2020

Ne pas mettre tous les employeurs dans un même panier

Les patrons citoyens, ça existe !

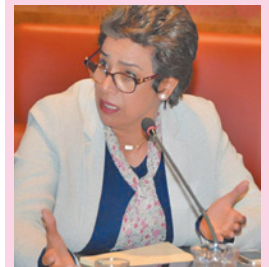
La délivrance

Les saisonnières marocaines de la cueillette des fraises espagnoles retrouveront la mère patrie incessamment



Page 5

Fatiha Saddas interpelle le ministre des Affaires étrangères sur les prix exorbitants des billets de transport



Page 6

La Fédération marocaine de la franchise fustige son exclusion du PLFR



Le secteur n'est au cœur d'aucune mesure de relance alors que la crise menace des centaines de milliers d'emplois

Page 10



Plus d'un salarié sur quatre n'ont pas perçu de subsides du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie

Page 3

Report des cérémonies de la Fête du Trône

Le discours Royal sera diffusé sur les ondes de la radio et à la télévision le 29 juillet à 21h

Actualité

Voici un communiqué du ministère de la Maison Royale, du protocole et de la chancellerie :

"Le ministère de la Maison Royale, du protocole et de la chancellerie annonce que, prenant en considération les mesures préventives prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, déclaré pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, il a été décidé de reporter toutes les activités, festivités et cérémonies prévues à l'occasion de la célébration du 21ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, au Trône de ses glorieux ancêtres.

Dans ce cadre, il a été décidé de reporter la cérémonie de réception que préside S.M le Roi à cette glorieuse occasion, la cérémonie de prestation de serment des officiers lauréats des différents instituts et écoles militaires, paramilitaires et civiles, la cérémonie d'allégeance à Amir Al-Mouminine, que Dieu le préserve, la Retraite aux flambeaux organisée par la Garde Royale, ainsi que tous les défilés et manifestations auxquels assistent un grand nombre de citoyens.

En cette glorieuse occasion, Sa



Majesté le Roi, que Dieu le préserve, adressera un discours à son peuple fidèle, qui sera diffusé sur les ondes de la radio et à la télévision le 29 juillet à 21h. Sa Majesté présidera également, à titre symbolique, une réception le 30

juillet 2020.

Puisse Dieu préserver Sa Majesté le Roi, lui accorder longue vie et le garder pour le bien de son peuple fidèle. Puisse-t-il combler le Souverain en la personne de Son Altesse Royale

le Prince Héritier Moulay El Hassan, de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de tous les membres de l'illustre famille Royale.

Dieu l'audient exauce les vœux de ceux qui l'implorant".

Le secrétaire général de l'ONU félicite le Maroc

Présentation par le Royaume de l'Examen national volontaire

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a félicité, mardi, les pays, dont le Maroc, qui ont présenté cette année leur Examen national volontaire sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations unies tenu virtuellement à New York.

"Je félicite les 47 pays qui présentent leurs Examens nationaux volontaires cette année, malgré les circonstances difficiles" liées à la pandémie de Covid-19, a-t-il déclaré à l'ouverture du segment ministériel de ce conclave mondial annuel.

"Leurs rapports confirment que nos défis sont devenus de plus en plus pressants, car le Covid-19 a exacerbé les fragilités dans le monde", a relevé le chef de l'ONU, appelant la communauté internationale entière à relever maintenant le défi de la pandémie et ses effets.

"Nous avons besoin de solutions concrètes, audacieuses et réalisables inspirées des Objectifs de développement durable", a-t-il dit.

Le secrétaire général a ainsi appelé les participants à utiliser ce conclave pour "prendre toute la mesure de la crise à laquelle tous les pays sont confrontés et ac-

corder une attention particulière à ceux qui disposent de ressources économiques déjà limitées".

"Partageons nos expériences, comprenons ce qui fonctionne et ce qui peut être reproduit ou élargi. Et renouvelons notre détermination à adopter une réponse multilatérale qui oriente les efforts de relance vers les ODD", a-t-il plaidé.

Le Maroc a présenté lundi devant le Forum politique de haut niveau de l'ONU son Examen national volontaire sur la réalisation des 17 Objectifs de développement durable, qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations et auxquels le Royaume a souscrit à la concrétisation à l'horizon 2030.

Il s'agit du deuxième Examen national volontaire présenté par le Maroc devant les Nations unies sur les progrès réalisés dans la concrétisation des ODD, depuis 2016.

Ce rapport détaillé souligne que le Maroc considère le programme mondial 2030 des ODD, auquel il a souscrit en 2015, comme un cadre global de développement qui se recoupe dans la majorité de ses ambitions avec le projet de société auquel aspirent les Marocains et dont les contours et les principes ont été définis par Sa Majesté le

Roi Mohammed VI.

Le Royaume s'est, en fait, engagé, depuis le début des années 2000 dans de grands chantiers sociétaux de développement durable pour lesquels a été mobilisé le tiers de son PIB.

Avec l'avènement du programme mondial des ODD, les choix du Maroc se trouvent confortés et les réformes, la participation citoyenne et le développement de partenariats stratégiques, notamment Sud-Sud et triangulaire.

Ces efforts ont permis au pays de renforcer son accumulation de capital physique, de promouvoir son capital humain, d'accélérer sa transition vers le développement propre et d'améliorer ainsi le contenu de sa croissance économique en termes d'emploi, de baisse de la pauvreté, des inégalités sociales et territoriales et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles, et ce dans un contexte marqué par la crise financière

internationale de 2008 et trois années de sécheresse au cours de la dernière décennie, selon la même source.

C'est ainsi que la croissance économique a atteint une moyenne de 4,2% sur la période 2000-2018, le chômage a baissé à 9%, la pauvreté est passée de 8,9% en 2007 à 2,9% en 2018, et les inégalités ont été infléchies avec une valorisation du potentiel de toutes les régions du pays.

Par l'investissement dans les énergies renouvelables, le Maroc dispose aujourd'hui d'une capacité électrique de sources renouvelables représentant 34% de la capacité nationale du mix électrique. Des efforts ont été aussi déployés dans la réhabilitation des villes, l'assainissement hydraulique et l'extension de l'espace forestier.

Dans le sillage de la consolidation de son modèle de développement, plusieurs réformes institutionnelles ont été déployées en application des dispositions de la Constitution de 2011 du Royaume.

La pandémie du Covid-19 est venue, cependant, perturber les efforts de développement engagés par le pays suite à ses effets négatifs directs sur l'ensemble de l'économie et indirects à travers ses conséquences sur les principaux partenaires du Maroc, note le rapport.

Les patrons citoyens, ça existe !

Ne pas mettre tous les employeurs dans un même panier



Plus d'un salarié sur quatre n'ont pas perçu de subsides du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie



Sur les 3,54 millions de travailleurs déclarés à la CNSS, le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie n'a apporté son aide qu'à 716.000 salariés déclarés en arrêt temporaire du travail en mars, 892.711 en avril, 900.914 en mai et 593.000 en juin.

Au plus fort de la crise sanitaire donc, un employé déclaré sur quatre n'a pas vu la couleur des subsides de ce Fonds qui, par ailleurs, a fait de la belle ouvrage en permettant d'atténuer l'impact du confinement sur la bourse des ménages d'un nombre important de citoyens. Ceci est donc officiel puisque c'est le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amekraz, qui en a fait état en réponse à une question centrale sur "La stratégie du gouvernement pour la relance de l'emploi après la crise du coronavirus"

à la Chambre des représentants. Lequel a également souligné que les 593.000 employés mis dans le « filet social » en juin travaillent dans 95.135 entreprises.

Il a néanmoins omis de préciser que le nombre des entreprises déclarantes à la CNSS tel qu'il figure sur le site Internet de celle-ci est de 252.145 unités, laissant ainsi aux élus de la nation et aux organes de presse la latitude de se lancer en conjectures concernant le sort qui a ainsi été réservé à la majorité écrasante des travailleurs marocains contraints par la pandémie de Covid-19 de cesser toute activité et, partant, de ne pouvoir gagner leur vie à la sueur de leur front.

Les détails de l'intervention du ministre dont l'agence MAP s'est fait l'écho indiquent que l'hébergement et la restauration sont considérés comme l'un

des secteurs les plus touchés par la pandémie, dans ce sens où 93% de ses entreprises ont déclaré être dans une situation difficile, suivi par celui des services administratifs et des activités de soutien aux affaires (76%) et par ceux des industries manufacturières (71%) et de la construction (70%).

Est-ce à dire que les patrons de ces entreprises n'avaient pas engrangé suffisamment de bénéfices préalables pour en faire bénéficier leurs salariés au moment où ils en avaient le plus besoin ? A en juger par leur train de vie, la réponse ne peut être que négative.

Est-ce qu'il existe au Maroc des patrons autrement plus sociaux que ceux-ci ? La réponse ne peut être que positive et, au vu des statistiques fournies par le ministre, ils sont autrement plus nombreux et leur classement par ordre de mérite peut d'ailleurs être facilement établi en se référant aux dons qu'ils ont faits au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie.

Autre point à relever dans l'intervention de Mohamed Amekraz, sur les 252.145 entreprises déclarantes, 4,6% qui ont repris leurs activités ont été visitées par des commissions compétentes dans le cadre des contrôles des mesures de précaution mises en place et de leur conformité au protocole sanitaire en vigueur.

Cette faiblesse des contrôles et le peu d'entrain dont certains patrons font montre pour se mettre au diapason des déci-

sions gouvernementales pourraient donc aisément expliquer que les cas enregistrés parmi les salariés, leurs familles et les personnes qui les ont cotoyés avoisinent les 47% des cas Covid confirmés depuis le lancement de la reprise graduelle de la dynamique économique, comme l'a confirmé le ministre de l'Intérieur lors de sa dernière réunion avec la CGEM.

A moins d'en accélérer le rythme, le danger de voir la situation dégénérer reste donc d'autant plus prévisible que ces opérations ont déjà débouché sur l'émission de 514 décisions de fermeture d'unités industrielles et commerciales pour non-respect des mesures sanitaires en vigueur.

J.R

La vérité et rien que la vérité

Edward Bernays, célèbre auteur de « Propaganda », considéré comme le père de la propagande politique... et des relations publiques, avait théorisé l'importance de s'astreindre en situation de crise à la vérité pure et simple.

Adeptes de l'efficacité, il rappelait que par temps calme la communication pouvait dire n'importe quoi. Or en pleine tempête il fallait déjà privilégier d'autres manœuvres et « dire toute la vérité et rien que la vérité » afin d'éviter le naufrage.

Il serait précieux qu'en ces temps de pandémie, l'on revienne aux fondamentaux.

En crise, un principe est admis, celui de la loi de Murphy plus connue comme « loi de l'emmerdement universel ».

Quand les choses tournent mal, un événement plus grave encore fait irruption au pire moment.

A n'en pas douter, elle se vérifie chaque jour davantage !

Ni rassurer, ni être anxiogène

La communication publique, comme chacun le sait, s'inscrit dans le cadre des missions de l'information de service public et doit en respecter les règles en vigueur, tant déontologiques que juridiques. Elle doit aussi respecter la nécessaire transparence des informations qu'elle véhicule et, surtout, s'assurer de ne pas tromper ses destinataires par omission.

Son objectif n'est pas, en effet, de rassurer, ni d'être anxiogène, mais de donner des gages de confiance dans les décisions prises par les pouvoirs publics et ne pas générer de la défiance au sein de l'opinion publique.

Abdelouafi Laftit : 47% des cas Covid confirmés l'ont été dans les entreprises et les unités de production

Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, accompagné du ministre de la Santé, du ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, et de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, a tenu, mardi à Rabat, une réunion avec les représentants de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) dédiée à l'examen de l'évolution de la situation épidémiologique liée au Covid-19 au sein de plusieurs unités industrielles et de production.

Au cours de cette réunion, les intervenants ont souligné que la volonté des autorités publiques de relancer et renforcer la dynamique économique du Maroc ne justifie nullement la négligence par certains des mesures sanitaires nécessaires, ni la désinvolture d'autres face au strict respect des mesures obligatoires mises en œuvre pour contenir cette crise sanitaire, indique un



communiqué du ministère de l'Intérieur, ajoutant qu'il s'agit en premier lieu du respect de la distanciation physique et des règles d'hygiène, du port obligatoire du masque et du télé-chargement de l'application "Wiqaytna".

Les intervenants ont ainsi appelé les représentants de la CGEM à assumer plus que jamais leurs responsabilités en continuant à sensibiliser les employeurs à la nécessité de respecter les mesures de précaution en place, et de se conformer au protocole sanitaire en vigueur afin d'éviter l'apparition de foyers de contamination à l'intérieur des unités industrielles et de production, relève le communiqué.

A cet égard, Abdelouafi Laftit a souligné que les mesures de précaution préconisées par les autorités publiques pour contenir cette urgence sanitaire ont fait l'objet de nombreuses réunions avec les représentants de la CGEM tant au niveau national que local, lesquels ont déjà exprimé leur adhésion à l'ensemble des recommandations et des orientations annoncées à

ce sujet.

Le ministre a vivement exploré le non-respect des mesures de précaution que les autorités publiques n'ont cessé de recommander, estimant que cette négligence a contribué à la propagation de l'épidémie et à l'apparition de foyers de contamination dans de nombreuses unités de production à l'instar de la région de Lalla Maimouna, dans la province de Kénitra (Frigodar, Natberry Maroc) et de la province de Safi (Unimer Etamar ...), poursuit la même source.

Le ministre de l'Intérieur a indiqué que les cas enregistrés parmi les employés de l'ensemble des entreprises et des unités de production, de leurs familles et des personnes qui les côtoient avoisinent les 47% des cas confirmés, et ce depuis le lancement de la reprise graduelle de la dynamique économique dans le Royaume.

A cet égard, Abdelouafi Laftit a relevé que depuis le lancement de la reprise graduelle de la dynamique économique, il a été procédé, sur la base des résultats des opérations d'inspection réalisées par les commissions compétentes,

à l'émission de 514 décisions de fermeture d'unités industrielles et commerciales dans 34 préfectures et provinces, et ce pour non-respect des mesures sanitaires en vigueur, précisant que 98 unités sont toujours fermées, tandis que les autres ont assaini leur situation en s'engageant à respecter les dispositions en vigueur. La liste des unités concernées par les décisions de fermeture sera publiée ultérieurement, précise le communiqué.

Face à cette situation, le ministre de l'Intérieur a de nouveau rappelé que les autorités publiques ne manqueront pas de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyens, y compris la fermeture d'unités qui ne veillent pas au respect des mesures de précaution décidées et des règles de protocole sanitaire en vigueur, tout en poursuivant en justice, le cas échéant, les responsables de ces unités.

Il a rappelé que la santé des employés relève de la responsabilité de l'employeur, qui est considéré du point de vue juridique et moral dans l'obliga-

tion de garantir les conditions adéquates de travail au sein des unités industrielles et de production ou de transport à travers les moyens de transport des salariés, et ce dans le but d'endiguer la propagation de cette épidémie parmi les employés et d'empêcher que la maladie ne se répande parmi leurs familles et les personnes qui les côtoient, avec tout ce qui en découle comme conséquences néfastes pour le système de santé publique.

Les représentants de la CGEM ont exprimé, à cet égard, leur adhésion totale et leur coopération constructive avec les autorités publiques, faisant part de leur disposition à déployer davantage d'efforts pour enrayer l'épidémie, tout en intensifiant les campagnes de sensibilisation auprès des employeurs et des salariés. De même, ils se sont engagés à œuvrer pour assurer les outils de prévention nécessaires sur le lieu de travail ou sur les moyens de transport destinés aux travailleurs, afin de se conformer aux orientations et mesures de précaution en vigueur, conclut le communiqué.



514 décisions de fermeture d'usines et de commerces pour non-respect des mesures sanitaires en vigueur

La délivrance

Les saisonnières marocaines de la cueillette des fraises espagnoles retrouveront la mère patrie incessamment



Une bonne nouvelle pour les 7.000 saisonnières marocaines recrutées pour la saison de collecte des fraises et autres fruits rouges à Huelva en Espagne et pour leurs familles.

Selon des médias espagnols, ces femmes pourraient regagner le Maroc la fin de cette semaine et retrouver, enfin, les leurs après des mois d'attente.

Ces médias ont souligné que c'est grâce à l'accord conclu entre le gouvernement andalou et le gouvernement marocain que ces saisonnières pourraient retourner au Maroc.

En vertu de cet accord, c'est le gouvernement andalou qui prendra en charge les tests PCR qui doivent être effectués sur chacune des ouvrières qui sont bloquées à Huelva depuis la fin de la campagne agricole de fruits rouges et qui n'ont pas pu rentrer dans leur pays en raison de la fermeture des frontières à cause de la pandémie du Covid-19.

Selon le journal « Huelvainformation », les tests PCR devaient commencer hier et le temps estimé pour obtenir les résultats se situe entre 24 et 72 heures, « les premiers résultats seront ceux de demain

(jeudi 16 juillet). C'est la date limite pour le départ du premier groupe ».

Le voyage au Maroc se fera par voie maritime, ce qui implique que ces saisonnières doivent d'abord voyager en autocar jusqu'au port de départ avec des protocoles sanitaires stricts, où elles seront embarquées dans des ferrys. Selon le même journal, les autorités en Andalousie travaillent pour que la sortie soit du port de Huelva lui-même, ce qui allégerait considérablement l'opération. Le gouvernement marocain enverra un bateau qui sera chargé de transporter ces femmes qui doivent maintenir la distanciation physique, utiliser les masques et chaque bus sera désinfecté après cette opération.

D'après la même source, « l'ensemble du dispositif mis en place implique un énorme effort de logistique et de coordination entre le gouvernement andalou et Interfresa (une des plus grandes associations de producteurs de fraises d'Espagne). Dans l'attente d'une réponse positive des autorités marocaines, les travaux ont bien avancé à Huelva, ce qui permettra de lancer l'opération de retour en seulement 72 heures. C'est l'heure estimée pour le départ du premier contingent,

selon des sources consultées par ce journal. Ainsi, les saisonnières commenceront à arriver chez elles à la fin de cette semaine et il est prévu que tout au long de la prochaine, elles retrouveront toutes leurs familles ».

Selon Europa Press, ces saisonnières pourraient retourner à leur pays ce samedi. Le premier bateau partirait du port de Huelva vers le Maroc.

Il y a lieu de signaler que les producteurs de fraises de Huelva ont menacé récemment de ne plus contracter des saisonnières marocaines dès la prochaine campagne à cause de cette crise.

Ces producteurs ont souligné que « jusqu'à présent, ce système a bien fonctionné mais quand il y a eu des problèmes, nous avons constaté qu'aucune des principales administrations ne propose de solutions ».

« Nous devons nous assurer que tous les employés ne viennent pas du même endroit pour éviter de telles situations », a souligné Antonio Luis Martín, homme d'affaires de Cartaya (Huelva).

Selon Europa Press, il y a un mois, environ sept femmes sont retournées au

Maroc en raison de leurs conditions de vulnérabilité, et il y a deux semaines, une centaine ont voyagé par avion depuis Malaga, également en raison de leurs situations délicates (femmes malades, enceinte ou qui viennent d'accoucher). Pour cette raison, quelque 7.100 femmes attendent de rentrer chez elles le plus tôt possible.

En mai dernier, l'Union des petits agriculteurs de Huelva (UPA-Huelva) avait appelé à la nécessité de mettre en place « un couloir sanitaire » pour permettre à ces femmes de retourner au Maroc, comme ce fut le cas pour les travailleuses de la Bulgarie et de la Roumanie. « UPA-Huelva avait appelé le gouvernement marocain à ouvrir ses frontières devant ces femmes et le gouvernement espagnol à offrir sa médiation » pour résoudre ce problème.

Elle avait adressé également un courrier le 20 mai à la Direction générale des migrations au ministère espagnol de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, dans lequel elle a fait part de la situation de ces saisonnières et de la nécessité de trouver des solutions afin de leur permettre de retourner dans leur pays.

Fatiha Saddas interpelle le ministre des Affaires étrangères sur les prix exorbitants des billets de transport

Membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Fatiha Saddas a adressé une question orale d'actualité à Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE, sur les prix exorbitants des billets de transport.

Après avoir rappelé que « le gouvernement a rendu public un communiqué concernant les conditions d'accès des ressortissants marocains et des étrangers résidant au Maroc au territoire national à partir du 14 juillet à minuit », elle a souligné que les citoyens marocains et les étrangers résidant au

Maroc ont accueilli avec joie cette décision gouvernementale, mais ils ont été choqués par les prix exorbitants des billets d'avion et de bateau, ce qui nécessite une intervention urgente pour faciliter le retour de ces Marocains bloqués à l'étranger pendant plus de quatre mois.

Fatiha Saddas a également demandé au ministre des Affaires étrangères d'expliquer les mesures que son département compte prendre pour faciliter le processus d'entrée des Marocains et des étrangers résidant au Maroc après leurs longues souffrances.



Réouverture progressive de 5.000 mosquées

Un total de 5.000 mosquées seront rouvertes sur l'ensemble du territoire national, réparties de façon proportionnelle à leur nombre dans chaque zone, a annoncé mardi le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq.

En réponse à une question orale à la Chambre des conseillers sur "les mesures de prévention prises en prévision de la réouverture des mosquées", le ministre a indiqué qu'il a été décidé que celles-ci devraient rouvrir leurs portes aux fidèles progressivement pour accomplir les cinq prières depuis mercredi à partir de la prière d'Addohr.

Il a précisé que cette réouverture va prendre en considération la situation épidémiologique à l'échelle locale ainsi que les exigences de contrôle sanitaire et la répartition des mosquées à rouvrir dans chaque préfecture et province.

Les démarches adoptées, a expliqué le ministre, font partie des mesures organisationnelles et préventives prises par le ministère en étroite coordination avec les départements compétents en prévision de l'ouverture graduelle des mosquées, après consultations avec les autorités sanitaires et administratives. Elles s'inscrivent aussi dans le sillage du processus d'allègement des restrictions liées à l'état d'ur-

gence jusqu'au retour à la situation normale dans ces édifices, ce qui exige une série de mesures sanitaires et de sensibilisation soucieuses de la protection des fidèles.

Le ministre a dans ce contexte indiqué qu'un protocole a été instauré avec une série de mesures organisationnelles et de prévention, principalement axées sur la mobilisation de tous les moyens humains et la coordination avec les autorités locales pour former des commissions locales installées devant les mosquées chargées de fournir les équipements nécessaires à cet effet. Il sera procédé également à l'annonce de la liste des mosquées qui rouvriront leurs portes sur le site officiel du ministère ainsi que sur les portes des mosquées, a-t-il dit.

Les mesures portent notamment, selon Ahmed Toufiq, sur la préparation des mosquées et la prise des mesures nécessaires pour éviter les encombrements à l'entrée et à la sortie de ces édifices ainsi que la fixation des espaces réservés à la prière afin de respecter la distanciation physique recommandée (un mètre et demi minimum), d'aérer les mosquées en ouvrant leurs portes et leurs fenêtres, ainsi que de sensibiliser les fidèles à la nécessité de respecter les règles sanitaires instaurées.

Il a, en outre, été décidé, ajoute le ministre, de maintenir la suspension notamment, des activités religieuses, des cours de la prédication et d'orientation religieuses, des chaires scientifiques, des cours d'alphabétisation dans les mosquées et des séances de lecture du Coran.

A signaler, par ailleurs, que le ministère des Habous et des Affaires islamiques a annoncé mardi que les informations relayées par certains médias électroniques avançant que le ministère a eu recours à des bienfaiteurs pour fournir les équipements de mesure de température et les désinfectants, à l'occasion de la réouverture progressive des mosquées, sont dénués de tout fondement.

Le ministère met en garde les citoyens contre ces mensonges et ces informations erronées dont les auteurs visent, intentionnellement ou pas, à semer la confusion concernant les mesures prises à cet égard.

Il convient de rappeler que la décision de fermeture des mosquées avait été opérée en réponse à la demande de fatwa adressée par Amir Al-Mouminine au Conseil supérieur des oulémas recommandant qu'elles soient temporairement fermées pour les cinq prières et celle du vendredi depuis lundi 16 mars 2020 tout en maintenant l'Adhan.

Découverte du cadavre d'un Pacha de Khouribga pendu à un arbre

La ville de Khouribga a été secouée mardi matin par la découverte du cadavre d'un agent d'autorité de haut rang pendu à un arbre de la forêt domaniale mitoyenne du quartier Al Karam.

Selon des sources locales, des citoyens ont découvert le cadavre inerte du pacha défunt et averti les autorités locales qui se sont illico presto déplacées vers le lieu du drame.

Les mêmes sources ont ajouté que le défunt travaillait auparavant à la province de Marrakech, avant d'être transféré vers celle de Khouribga.

Il a été désigné à la tête du Pachalik de Hattane (17 km de Khouribga), avant d'être démis de ses fonctions, en décembre 2019, et de rallier la province de Khouribga, sans fonction, suite à une décision du ministère de l'Intérieur.

Selon certaines sources concordantes, le défunt, âgé de 52 ans, marié et père de trois enfants, souffrait de troubles mentaux.

Son cadavre a été transféré à la morgue de l'hôpital Hassan II, afin d'être soumis à une autopsie, sur ordre du procureur général et une enquête judiciaire a été ouverte.

Chouaib Sahnoun



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FRÈRE AÎNÉ DE JACOB	EN HÂTE	REÇUS ARTICLE	À LA MODE	QUI EST AUTRE	SOLDAT ALLEMA- ND	VOLCAN D'ITALIE	CANNABIS ANGLAIS
PASSE- TEMPS					SUPER		
MISE EN GARDE						CURIOS- ITÉ	
	ATTACH- ER	ENZYME	EN CORSE		AVANT LA MANIÈRE		
DONNE LE CHOIX	LETTRES DE VOLNAY ARTICLE		VOYELLES LISIÈRE		AU PIED DE LA LETTRE	FORME D'AVOIR	FIN DE VERBE
					DARON		
FOURRÉ NÉON		NATURE MORTE VOYELLES			TRANSP- IRER		
			VOYELLES OPPOSÉ À VERT		ASSASSIN	EN STAGE CRACK	DÉMOLIS
DARON- NE	QUITTA- NCE	LA LOI DU SILENCE				FIN DE VERBE ARSENIC	
NOTE		CHEVILLE TORDUE SACRÉ		COLÈRE	ABÎMA LÂCHE		ELLE ET LUI
DISCIPL- INE DE FER					POSSESSIF		
LETTRES DE CÉSAR ESSAIM			RUSÉ			CARDI- NAUX	
			À L'ENVERS: AVENUE		PIGES		

Solution mots flechés d'hier

PATELIN	H	MUSE	A	L'ANIMAL À SANCHO	T	À SEC CRACK SUISSE	A	MAMMI- FÈRE PARIN	EN OTAGE	PASSAGE À TABAC	MIDI
ESPECE DE SEISHA	Y	EN	DIFFICILE À COMPRE- NDRE	A	B	S	Ô	N	S		
A	P	R	NOTE FLEUR D'ORAN- GER	R	E	C	E	T	A	U	
RÂPEUX MÉTAL	O	R	REPAIRE PEMEURE	N	I	D	A	P	R	E	S
A	C	E	GRECQUE	E	T	A	É	M	I	V	I
ACERBE DEPRAVÉ	R	FIN DE VERBE DÉSUET	E	R	MYSTÈRE ARTICLE	A	R	C	Â	N	È
D	I	S	S	O	L	U	FORME D'ÊTRE	E	T	E	S
GUIGNE	T	U	I	L	E	EN DIRECT	Z	C	A	L	M
V	E	R	D	I	C	U	B	E	L	L	E
COMPOS- ITEUR DE CAEN	A	E	COUVRE- FEU REBUT	L	I	N	C	E	U	L	
P	A	N	ARTICLE EN ATTENTE	L	E	C	U	B	E		
BASQUE PAS PRO	A	N	T	I	T	O	U	F	F		
A LE	P	E	R	D	U	R	A	L	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Abdelmouein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

ojo MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3			■						■	
4										
5						■	■			
6					■					
7			■							■
8				■						
9		■								
10							■			

HORIZONTALEMENT

- 1- Plante aromatique
- 2- Organes femelles – Personnel
- 3- Nickel – Candide
- 4- Redoutable
- 5- Il cerne le lagon – Fiable
- 6- Démence – Intentai
- 7- Génisse – Chemin pastoral
- 8- Explosif – Vielle strophe
- 9- Abandonnée
- 10- Localisée – Abréviation de commerce

VERTICALEMENT

- 1- Politesses conventionnelles
- 2- Aéronautique
- 3- Amon – Fameux charpentier – Trois d'étudiant
- 4- Sonals – Gagné
- 5- Bay-window – Crochet
- 6- Roi de théâtre – Greffée
- 7- Continent – Vedette
- 8- Mange (Se ...)
- 9- Eclos – Perdit de l'eau – Indicateur
- 10- Homologuées

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	M	E	S	T	R	I	E	L
2	A	P	A	N	A	G	E	■	M	I
3	L	I	T	S	■	V	A	R	I	E
4	A	L	E	A	S	■	L	U	N	E
5	M	O	R	B	I	D	I	T	E	■
6	A	G	I	L	E	■	S	■	M	R
7	N	U	E	E	S	■	E	M	M	A
8	D	E	L	■	T	A	S	■	E	T
9	R	■	L	U	E	S	■	A	N	E
10	E	R	E	S	■	E	P	A	T	E

Grilles de sudoku

Facile

2		5		4	8		7	9
	3		2	7				
		4						
1			3			9	7	
5	2		4		7		3	1
8		3			6			4
						7		
				3	1		9	
3	8		5	9		1		2

Moyen

1	6		9					4
8				3	1			5
				6				7
4					7	2		
	9							4
		3	4					1
5				4				
	1		7	2				9
2					3		1	5

Difficile

	6						5	
9				5	2			1
		3		7	1	9		
			3	6				2
				9				
2				5	4			
		9	8	4		5		
3		5	7					8
	8						1	

Expert

			6	8				4
		7						
2	6		4					
6	3			9				4
5								3
8		1			6			2
				2		1	6	
						7		
	9			4	5			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	1	5	6	4	8	3	7	9
6	3	8	2	7	9	4	1	5
7	9	4	1	5	3	8	2	6
1	4	6	3	2	5	9	8	7
5	2	9	4	8	7	6	3	1
8	7	3	9	1	6	2	5	4
9	5	1	8	6	2	7	4	3
4	6	2	7	3	1	5	9	8
3	8	7	5	9	4	1	6	2

Moyen

1	6	5	9	7	8	3	2	4
8	4	7	2	3	1	9	5	6
9	3	2	5	6	4	1	8	7
4	5	8	6	1	7	2	9	3
7	9	1	3	5	2	6	4	8
6	2	3	4	8	9	5	7	1
5	8	9	1	4	6	7	3	2
3	1	4	7	2	5	8	6	9
2	7	6	8	9	3	4	1	5

Difficile

8	6	1	9	2	3	7	5	4
9	7	4	6	8	5	2	3	1
5	2	3	4	7	1	9	8	6
4	5	7	3	6	8	1	9	2
1	3	6	2	9	7	8	4	5
2	9	8	1	5	4	3	6	7
6	1	9	8	4	2	5	7	3
3	4	5	7	1	9	6	2	8
7	8	2	5	3	6	4	1	9

Expert

9	3	5	6	8	1	2	4	7
4	8	7	9	2	3	5	6	1
2	6	1	4	5	7	8	3	9
6	2	3	5	7	9	1	8	4
5	1	4	2	6	8	9	7	3
8	7	9	1	3	4	6	5	2
7	5	8	3	9	2	4	1	6
3	4	2	8	1	6	7	9	5
1	9	6	7	4	5	3	2	8

Tenue de la 12^{ème} session
du Comité de coopération
douanière Maroc-UE

Claudia Wieder, ambassadrice de l'Union européenne (UE) à Rabat, et Nabil Lakhdar, directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII), ont ouvert, mercredi 8 juillet dernier, la 12^{ème} session du Comité de coopération douanière Maroc-UE, tenue par visioconférence entre Bruxelles et Rabat.

Les deux hauts responsables se sont réjouis de l'élan de relance que connaissent les relations bilatérales, tout en soulignant le caractère durable et stratégique du partenariat Maroc-UE. Ils n'ont pas manqué d'exprimer leur sympathie et solidarité envers les populations aux prises avec le Covid-19, rappelant au passage les défis économiques engendrés par la pandémie, ainsi que le rôle que les administrations douanières de par le monde sont appelées à jouer dans ce contexte particulier. Ils ont ensuite exposé les faits marquants, en lien avec les thèmes d'intérêt commun, intervenus depuis novembre 2015, date de la précédente session.

Avant de souhaiter plein succès aux participants, le directeur général de l'ADII a rappelé que le Maroc est tout à fait disposé à donner un nouveau souffle à la coopération douanière bilatérale, en tirant notamment profit des opportunités de la transformation digitale, tant sur le plan opérationnel qu'au niveau des projets stratégiques inscrits à l'agenda des discussions.

La session a été ensuite co-présidée, du côté de l'UE, par Sabine Henzler, directrice des affaires internationales et générales à la Commission européenne, et du côté marocain par Chafik Essalouh, directeur des études et de la coopération internationale à l'ADII.

Les travaux ont débuté par un échange de vues sur les derniers développements des législations douanières européenne et marocaine. L'axe suivant a concerné la Convention régionale Pan Euro Med sur les règles d'origine. Dans ce cadre, le Maroc préconise notamment une dématérialisation totale des certificats d'origine. Les discussions entre les responsables marocains et européens ont ensuite porté sur l'échange de données, la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés, la lutte contre les produits contrefaits ou piratés, l'assistance administrative mutuelle et la coopération en matière d'offre de formation, à l'adresse notamment des pays africains, coopération qui peut désormais s'appuyer sur les possibilités permises par le nouvel Institut de formation douanière, récemment inauguré à Benslimane.

Concernant la lutte contre la contrefaçon, le Maroc a tenu à rappeler les avancées notables enregistrées dans ce domaine tout au long des dernières années, tant au niveau de l'arsenal législatif et réglementaire qu'au niveau opérationnel.

La Fédération marocaine de la franchise fustige son exclusion du PLFR



« Le secteur du commerce et de la franchise n'est au cœur d'aucune mesure de relance » du projet de loi de Finances rectificative 2020 (PLFR), adopté lundi 13 juillet courant par la Chambre des représentants, a déploré la Fédération marocaine de la franchise (FMF).

Approuvé par 67 députés et rejeté par 44 autres, le PLFR n°35.20 pour l'exercice 2020 ne semble ainsi pas convaincre la FMF malgré la pléthore de mesures de soutien, de relance et de réajustement structurel qu'il propose.

Après avoir analysé les mesures proposées par la loi de Finances rectificative 2020, la Fédération a constaté que « le secteur du commerce en général n'est pas cité parmi les secteurs impactés par la crise, et ne ressort ni dans la loi de Finances rectificative 2020 ni dans les différents plans d'action entrepris par le gouvernement ».

Une absence que la FMF a du mal à comprendre d'autant plus que « le secteur du commerce et de la franchise a subi de plein fouet les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19 », a-t-elle fait remarquer dans un communiqué publié le lendemain de l'adoption du PLFR, soulignant que la grande majorité des commerces, tous secteurs confondus, ont dû arrêter toute activité, tout en continuant à supporter des charges conséquentes pendant toute la durée du confinement.

Poursuivant son analyse, la Fédération a indiqué de même source : « La baisse d'activité pendant cette période de confinement est évaluée à près de 90% du chif-

fre d'affaires, voire l'arrêt total de toute activité. La crise menace sérieusement de nombreuses enseignes et pourrait aboutir à une fermeture définitive des structures les plus fragilisées quelques mois à peine après le redémarrage très timide de leurs activités ».

Dans son communiqué, la Fédération a également pris le soin de souligner la place du secteur du commerce et de la franchise dans l'économie marocaine, rappelant qu'il emploie près de 2 millions de personnes au Maroc, soit près de 14% de la population active du pays.

Deuxième pourvoyeur d'emplois au niveau national après l'agriculture, le secteur du commerce et de la franchise contribue à hauteur de 8% du PIB, a ajouté la Fédération.

Enfin, consciente de la menace

qui pèse sur ce secteur du fait notamment de la crise économique induite par la pandémie de coronavirus et afin d'éviter une fermeture imminente des commerces et la suppression de milliers d'emplois dans ce secteur, la FMF a élaboré une série de recommandations.

Concernant le loyer et afin d'offrir l'opportunité aux gérants d'entreprises de « se ressaisir » et trouver des solutions, la FMF préconise la suspension des procédures exécutoires durant cette période (pour une durée de 12 mois). En outre, elle propose que les loyers entre bailleurs privés et gérants d'entreprises soient pris en charge de manière équitable, durant cette période, par le gérant d'entreprise, le bailleur privé et l'Etat. En plus d'inciter les assurances à mettre en place une indemnité locative.

S'agissant des taxes et impôts, la FMF prône la révision du mode de calcul des taxes locales (taxe professionnelle, taxe de services communaux, taxe d'enseignement, taxe sur les débits de boissons...).

Dans ce cas, elle « préconise un abattement de 50% des taxes dues, entre 2020 et 2021, ainsi que l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration, conformément à la loi de Finances rectificative 2020 et ses orientations ».

Abordant le cas des douanes, la Fédération a fait des propositions sur le relèvement considérable du droit d'importation de 30 à 40% prévu dans la loi de Finances rectificative.

Selon elle, « ce relèvement du droit d'importation constitue un

danger non seulement pour les entreprises, mais aussi pour le consommateur qui se retrouvera face à une inflation des prix », a-t-elle expliqué.

Ainsi, la FMF a estimé qu'il est donc nécessaire de reconsidérer cette mesure, afin de ne pas engouffrer le consommateur et le producteur, à la fois, dans une crise du pouvoir d'achat.

Autres recommandations, celles concernant les crédits et programmes de soutien. La FMF propose un « allègement des conditions d'octroi des garanties de financement dans le cadre du dispositif Damane Relance » et « préconise l'allègement des critères d'octroi des crédits » qu'elle juge trop drastiques pour être accessibles à un plus grand nombre d'entreprises.

Pour la Fédération, le Programme Intilaka devrait être accessible à plus de chefs d'entreprise. Ainsi, elle a soutenu que « l'âge limite pour accéder aux deux produits du programme devrait être relevé de 41 à 51 ans ».

Enfin, dans le but d'alléger les entreprises et leur permettre de mieux gérer et préparer l'après-crise, en préservant l'emploi, la FMF préconise que la CNSS opère un report des indemnités et / ou un abattement de 50% des cotisations de l'année 2020, relatives aux salaires supérieurs à 5.000 DH. Elle préconise, par ailleurs, l'instauration d'une « exonération ponctuelle de la TVA sur les investissements sur une période de 2 années, à partir du 1er juillet 2020 ».

Alain Bouihy



Le secteur n'est au cœur d'aucune mesure de relance alors que la crise menace des centaines de milliers d'emplois

Le Trésor place 4,1 MMDH d'excédents

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, a lancé, lundi, quatre opérations de placement des excédents de trésorerie d'un montant global de 4,1 milliards de dirhams (MMDH).

Il s'agit d'un placement avec prise en pension sur une journée, portant sur un montant de 2,1 MMDH au taux moyen pondéré de 1,23%, in-

diqué la DTFE dans un communiqué.

Le deuxième placement, avec prise en pension sur 3 jours porte, quant à lui, sur un montant de 550 MDH au taux de 1,24%.

Le troisième en blanc, sur une journée, porte sur un montant de 1,3 MMDH au taux de 1,51%.

Le quatrième placement, également en blanc, porte, quant à lui, sur un montant de 150 MDH sur une journée, au taux de 1,50%.

Baisse du flux des IDE à fin mai

Le flux net des investissements directs étrangers (IDE) au Maroc a atteint plus de 7,23 milliards de dirhams (MMDH) à fin mai 2020, en baisse de 15,9% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'Office des changes.

Ce résultat s'explique par une baisse des recettes des IDE de 26,9% à 10,6 MMDH, conjuguée à la baisse des dépenses de 43%, précise l'Office dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs à fin mai.

S'agissant des investissements directs marocains à l'étranger (IDME), leur flux net a reculé à près de 1,75 MMDH, fait savoir la même source. En effet, les IDME ont atteint 3,586

MMDH à fin mai 2020 contre 4,454 MMDH à fin mai 2019, soit -19,5%, tandis que les cessions de ces investissements ont plus que doublé (+1,021 MMDH). Pour ce qui est des envois de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger, ils ont enregistré une baisse de 12,4% à plus de 22,67 MMDH au cours des cinq premiers mois de 2020.

Les recettes voyages ont, quant à elles, diminué de 24,2% à près de 21,62 MMDH à fin mai 2020, alors que les dépenses ont reculé de 36,4% à 5,05 MMDH. Ainsi, l'excédent de la balance voyages a accusé une baisse de 19,6%.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements atteindra 6,9% du PIB en 2020

Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait atteindre 6,9% du produit intérieur brut (PIB) 2020, soit une détérioration de 2,3 points de pourcentage par rapport à son niveau enregistré en 2019, et ce en intégrant les flux des revenus des investissements et des transferts des MRE, estime le Haut-commissariat au plan (HCP).

Selon le Budget économique exploratoire 2021, la baisse de la demande globale et le maintien d'une offre satisfaisante sur les marchés mondiaux devraient en-

gendrer une baisse presque générale des prix des matières premières. Le repli des cours des produits énergétiques devrait alléger la facture énergétique importée tandis que la baisse des cours des produits phosphatés devrait pénaliser partiellement les exportations nationales.

En tenant compte des évolutions des prix, les importations de biens et services devraient s'inscrire en baisse de 10,4% emboitant le pas aux exportations qui devraient enregistrer un recul en valeur de l'ordre de -17,6%. Ainsi et en tenant compte des évolutions nettes des échanges de services, le déficit en ressources devrait atteindre près de 13% du PIB, soit une dégradation de 2,5% du PIB par rapport à son niveau en 2019, rapporte la MAP.

En volume, les exportations de biens et de services devraient enregistrer un repli de 10,9% par rapport à une hausse de 5,8% enregistrée 2019, et ce en tenant compte de la contreperformance des échanges de services, notamment ceux du voyage et du transport en raison des restrictions mises en place et du recul du transit lié aux échanges de marchandises.

De même, les importations devraient s'inscrire en baisse de 6% au lieu d'une hausse de 3,4% enregistrée l'année précédente. A cet effet, la demande extérieure nette devrait dégager une contribution négative de -1,4 point à la croissance du PIB au lieu d'une contribution positive de 0,6 point en 2019.

Le HCP précise, par ailleurs, que le recul synchronisé des échanges économiques au niveau mondial, n'épargnerait pas les économies avec lesquelles le Maroc entretient des rapports commerciaux étroits notamment la France, l'Espagne et l'Italie. De plus, les mesures entreprises pour l'endigement de la pandémie devraient nécessiter la suspension de certaines activités économiques en raison des mesures de distanciation sociale. Cette situation devrait être à l'origine d'un déséquilibre simultané de l'offre et de la demande au niveau international.

Les retombées socioéconomiques de la pandémie dans les principaux pays partenaires, relatives à la discontinuité de l'activité des unités productives et au déséquilibre du marché du travail, devraient impacter significativement les exportations des métiers mon-

diaux, notamment l'automobile dont les principales destinations sont les pays européens les plus touchés par la pandémie, souligne la même source. De même, l'industrie du textile devrait être confrontée, en plus de ses problèmes structurels, à une chute rapide de la demande étrangère. Cependant, la conversion de certaines unités de production des articles de textile à la production des articles médicaux devrait légèrement atténuer les répercussions de la baisse spectaculaire de la demande étrangère de ces produits.

Aussi et en dépit des efforts déployés pour assurer la continuité d'approvisionnement des marchés étrangers et le ralentissement du niveau de la production agricole dans les pays touchés par la pandémie, la fermeture des marchés en raison des mesures de distanciation sociale mises en vigueur, la baisse de la production sur certaines filières agricoles et l'augmentation des coûts due aux difficultés logistiques au temps de la pandémie, devraient freiner l'expansion des exportations des produits agricoles marocains.

S'agissant des importations, la baisse de la production céréalière de 42% par rapport à la campagne

précédente devrait augmenter les besoins satisfaits de l'économie nationale en céréales par le recours aux importations auprès des marchés internationaux. De plus, les nécessités en produits et matériaux médicaux pour faire face à la pandémie, devraient se traduire par une hausse importante des importations de cette catégorie de produits.

Toutefois, les répercussions de l'arrêt total ou partiel des activités économiques pendant la période du confinement, devraient contribuer au repli de leurs intrants intermédiaires et de leurs biens d'équipement. En outre, les perspectives du redressement des marchés s'annoncent lentes, ce qui devrait générer un recul des importations des biens d'équipement et demi-produits utilisés dans les processus de production notamment pour les secteurs exportateurs.

Le Budget économique exploratoire présente une révision de la prévision de la croissance économique nationale en 2020, ainsi que ses perspectives pour l'année prochaine. Ce budget est de nature à permettre au gouvernement et aux acteurs socioéconomiques de prendre conscience de l'évolution économique prévisible en 2021.



Une détérioration de 2,3 points de pourcentage par rapport au niveau enregistré en 2019

Allègement du déficit commercial à fin mai

Le déficit commercial du Maroc s'est allégé de 12% à plus de 73,7 milliards de dirhams (MMDH) au cours des cinq premiers mois de l'année en cours, selon l'Office des changes.

Cet allègement s'explique par les baisses respectives accusées par les importations et les exportations de marchandises de 16,9% à 174,58 MMDH et de 20,1% à 100,88 MMDH, précise l'Office des changes dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs à fin mai, notant qu'en glissement trimestriel, la baisse est de 21,5% pour les importations et de 31% pour les exportations.

En revanche, rapporte la MAP, le taux de couverture (TC) a enregistré une perte de 2,3 points à 57,8%, ajoute la même source.

Le recul des importations de biens est due à la baisse des importations de produits finis de consommation (-11,08 MMDH), de biens d'équipement (-10,523 MMDH), de produits énergétiques (-9,263 MMDH), de

demi-produits (-7,374 MMDH) et de produits bruts (-2,247 MMDH). En revanche, les achats de produits alimentaires ont augmenté de 5,162 MMDH.

S'agissant des exportations, leur repli fait suite à la diminution des ventes de la quasi-totalité des secteurs, notamment l'automobile (-39,4% à 21,31 MMDH), le textile et cuir (-33,8% à 10,6 MMDH), l'agriculture et l'agro-alimentaire (-6,3% à 29,5 MMDH), l'aéronautique (-14,6% à 6,01 MMDH), les autres extractions minières (-29,6% à 1,18 MMDH), les phosphates et dérivés (-1,6% à 20,58 MMDH), l'électronique et l'électricité (-7,4% à 3,88 MMDH) et autres industries (-20% à 7,81 MMDH).

La balance des échanges de services a affiché un excédent en baisse de 16,3% à 28,71 MMDH, fait savoir l'Office des changes, notant que les exportations et importations de services ont reculé respectivement de 19,4% et 22%.



Art & culture

L'émergence du cinéma digital au temps du coronavirus



Aux temps du coronavirus, l'activité cinématographique au Maroc a plongé dans une crise sans précédent, suscitée par un arrêt brusque de toutes les activités et une obsession d'actualité brûlante liée à cette pandémie. Le confinement a, quant à lui, mis la conscience humaine à rude épreuve. Une mélancolie a pris place, instaurant un sentiment méconnu qui invite à aspirer au temps des libertés. Les émotions procurées par le 7ème art ont dû s'adapter à ce bouleversement et franchir les portes des salles de cinéma pour se glisser à l'intérieur des maisons, forçant l'intimité à assouvir un besoin culturel et ainsi porter un regard plus libéré sur cette nouvelle réalité. Durant cette période, les télévisions et écrans de tous genres ont remplacé les salles obscures, alors que la fascination de l'image issue de cet art "total", a apaisé les esprits les irri-

tés. C'est dans cette perspective que le Centre cinématographique marocain (CCM), a proposé à travers son site web, depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire au Royaume, une série de longs métrages marocains "qui se veut éclectique et multi-publics". Connaissant un "grand succès", cette programmation a été reconduite 3 fois, faisant suite aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie du covid-19. L'initiative cinéphile du CCM a "permis aux amateurs du septième art, de voir et de revoir une cinquantaine de films marocains", avec "près de 600.000 téléchargements, dans 101 pays". Suite à ce succès, le Centre a décidé de mettre en ligne "un nouveau programme à partir du 14 juillet 2020, avec plus de 30 courts métrages de fiction et une dizaine de longs métrages documentaires". La créativité artistique a resurgi

de ses cendres, profitant de la révolution numérique pour reconquérir les esprits et accroître l'importance de la culture dans l'adoucissement de l'impact de cette crise et créer ainsi une échappatoire.

C'est ainsi que l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme (ARMCDH) a décidé de se tourner vers le numérique, pour honorer son rendez-vous annuel et organiser la 9ème édition de la nuit blanche du cinéma, consacrée au droit à l'environnement. Programmée les 17 et 18 juillet prochain, cette édition "dématérialisée" se tiendra virtuellement et gratuitement sur la plateforme en ligne de l'ARMCDH, en partenariat avec la délégation de l'Union européenne au Maroc, la fondation Heinrich Böll, l'ambassade des Pays-Bas au Maroc et l'ONU Femmes. Pour la présidente de

l'association, Fadoua Maroub l'objectif de la digitalisation de cette "Nuit blanche" est de tirer profit de cette transformation numérique, en reproduisant un environnement "déjà apprécié par le public", mais qui est toutefois assez "original" pour les surprendre et rendre cet "événement exceptionnel". Des films documentaires et de fictions, courts et longs métrages, seront projetés en plus de la présence d'une pléiade de réalisateurs/trices, expert/es et militant/es pour partager leurs expériences et débattre avec le public en ligne, a-t-elle précisé. La pandémie mondiale du coronavirus a éveillé une "sagesse" culturelle qui vise à percevoir cette nouvelle réalité comme une occasion pour reconsidérer la place de la culture en général et du cinéma en particulier, comme un élément vital pour l'épanouissement de l'être.



"Dettes publiques & impérialisme au Maroc (1856-1956)", nouvel ouvrage d'Adam Barbe

"Dettes publiques & impérialisme au Maroc (1856-1956)" de Adam Barbe, vient de paraître aux éditions La Croisée des Chemins, avec une préface signée Thomas Piketty. "Peu de grandes batailles ont précédé la signature du traité de Fès en 1912", écrit Adam Barbe. Et pour cause, "c'est l'endettement insoutenable qui a précipité l'instauration du protectorat français au Maroc". S'accompagnant de graphiques et de tableaux, ce livre de 220 pages vient justement mettre la lumière sur "les mécanismes économiques et diplomatiques à l'origine de cet étranglement financier", tout en expliquant comment la politique impériale de la dette, "em-

blématique de l'expansion coloniale européenne au XIXème siècle", met en perspective "des événements structurants des années 2010, à l'instar des crises de la dette souveraine en Europe et de la politique africaine de la Chine".

Mais c'est entre 1856 à 1956, relève l'auteur, que se noue "une histoire économique, politique et diplomatique dont la dette est le fil rouge, actrice discrète mais non moins essentielle des bouleversements à l'origine du Maroc moderne". Le livre d'Adam Barbe, révèle Thomas Piketty, dans une préface intitulée "La colonisation par la dette", décortique avec "précision et justesse" la mécanique des "traités

inégaux" qui permit aux puissances coloniales "de prendre le contrôle de nombreux pays et actifs étrangers", montrant à travers le cas du Maroc "le fonctionnement de cette logique".

Publié avec le concours du ministère de la Culture, cet ouvrage s'étend sur cinq chapitres s'intéressant, entre autres, à la question de l'impérialisme économique et le Maroc au XIXème siècle, au Maroc face à l'Europe de la période allant de 1856 à 1900, à la dette au protectorat de 1900 à 1912, aux institutions régaliennes nées de l'endettement marocain, à l'endettement du Maroc colonial et la Banque de Paris et des Pays-Bas au Maroc.

L'Académie des Oscars invite Adèle Haenel et Ladj Ly à la rejoindre



Les Oscars font le plein. 819 professionnels du cinéma ont récemment reçu ce une invitation à rejoindre l'Académie des Oscars et ses plus de 9000 membres.

Une sélection qui ne compte pas parmi les plus larges jamais enregistrées, 928 personnes avaient été invitées en 2018, mais qui s'impose comme la plus diversifiée dans l'histoire de l'institution.

Comme le rapporte le Hollywood Reporter, 45% des cartons envoyés en 2020 vont en effet pour la première fois à des femmes, 36% à des personnes de couleur et près de 50% à des non-Américains.

De quoi permettre à l'Académie d'atteindre ses objectifs fixés en 2016, après la controverse #Oscars-SoWhite, d'au moins doubler le nombre de femmes et personnes de couleurs parmi ses membres d'ici à 2020. Les Oscars se vantent même d'avoir fait mieux en triplant le nombre de personnes de couleurs (qui sont passées de 554 à 1787) et ses membres venant de l'étranger (de 747 à 2107).

Parmi ces nouveaux invités étrangers, on retrouve notamment Adèle Haenel pour son jeu dans "Portrait de la jeune fille en feu" et "120 battements par minute". La

Française de 31 ans est invitée à rejoindre la branche des acteurs de l'Académie.

Autre personnalité conviée à rejoindre ces membres, Ladj Ly. Le Français de 42 ans fait partie des huit personnes, sur les 819 invitations, qui pourront même choisir entre deux des 17 catégories existantes. Grâce à son travail sur "Les Misérables", ce dernier pourra intégrer la branche des réalisateurs ou bien des scénaristes.

"Parasite", notamment sacré meilleur film en février, a pour sa part reçu pas moins de 13 invitations dont cinq rien que pour les acteurs.

Bouillon de culture

Naya Rivera

Naya Rivera, star de la série télévisée "Glee" retrouvée morte lundi dans un lac de Californie cinq jours après sa disparition, a bien été victime d'une "noyade accidentelle", a confirmé le médecin légiste. L'examen du corps a permis de confirmer qu'il s'agissait bien de l'actrice de 33 ans et n'a identifié aucune blessure, a déclaré mardi dans un communiqué le médecin légiste du comté de Ventura, près de Los Angeles. Il n'y aucune indication que de l'alcool ou de la drogue ait pu jouer un rôle dans la noyade de Naya Rivera, précise le légiste.

La jeune femme s'est noyée dans le lac Piru, base nautique fréquentée, après avoir loué le 8 juillet un bateau sur lequel elle avait embarqué avec son fils de quatre ans. Elle n'avait pas reparu et un important dispositif de recherches avait été déclenché le jour même, avec plongeurs et hélicoptères. Selon la police, le fils de l'actrice avait été retrouvé endormi sur le bateau portant un gilet de sauvetage, quelques heures après leur départ.

L'enfant a par la suite dit aux enquêteurs qu'il était allé nager avec sa mère dans le lac et que cette dernière l'avait aidé à remonter à bord. Il s'était alors "retourné et l'avait vue disparaître sous la surface de l'eau", a raconté le shérif.



Ouverture des candidatures pour le Prix de la culture amazighe



L'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) a annoncé l'ouverture des candidatures pour le prix national de la culture amazighe au titre de l'année 2019. Dans un communiqué, l'IRCAM a indiqué que ce prix est décerné à des personnes ou groupes de personnes, non affiliées à l'IRCAM, dans les domaines en relation avec l'amazigh, précisant que le 20 juillet à midi a été désigné comme dernier délai de dépôt des candidatures.

Il s'agit du prix national de la création littéraire amazighe écrite, de préférence en lettres Tifinagh-IRCAM (poésie, récit, pièces de théâtre et littérature de jeunesse), du prix national de la Pensée et de la Recherche dans la langue, du prix des Arts et des Lettres, du prix des études et recherches, du prix des sciences de l'éducation, ainsi que du prix national de la traduction vers l'Amazigh en caractères Tifinagh et de l'Amazigh vers d'autres langues. Il s'agit également, d'après la même source, du prix national de l'éduca-

tion et de l'enseignement dans le domaine de l'Amazigh en caractères Tifinagh-IRCAM auquel quatre prix seront consacrés, notamment aux professeurs de l'enseignement primaire, aux inspecteurs de l'enseignement de la langue amazighe, aux formateurs dans les centres de formation des cadres et aux enseignants chercheurs dans les départements des langues amazighe. Il est aussi question, poursuit le communiqué, du prix national de l'Information, de l'Audio-visuel en amazigh, de la presse écrite en Tifinagh, du prix national du Manuscrit amazigh écrit en amazigh ou sur l'Amazigh, du prix national des arts (chansons amazighe traditionnelles et modernes, danse collective, théâtre amazigh et film amazigh) et du prix national des recherches et des études numériques et informatiques appliquées à l'amazigh. L'IRCAM définit, dans ce communiqué consultable sur son site officiel, l'ensemble des conditions pour postuler à l'un des prix de la Culture amazighe sus-mentionnés.



Progrès vers un vaccin aux Etats-Unis et reconfinement massif en Inde



La pandémie de coronavirus continue de s'étendre dans le monde, contraignant des pays comme l'Inde à reconfiner des dizaines de millions de personnes, mais l'espoir d'un futur vaccin se renforce aux Etats-Unis où une firme de biotech s'apprête à lancer la phase finale de ses essais cliniques.

Cette annonce intervient alors que les mauvaises nouvelles liées à la pandémie continuent de pleuvoir aux quatre coins du monde. L'Inde s'apprête ainsi à reconfiner près de 140 millions d'habitants (sur une population totale de 1,3 milliard) dans la région de Bangalore et dans celle, très pauvre, du Bihar.

Le Brésil, l'un des pays les plus gravement touchés au monde, a enregistré 1.300 morts supplémentaires ces 24 dernières heures, à plus de 74.000 décès et frise à lui seul les 2 millions de personnes contaminées. Les grandes écoles de samba menacent par ailleurs de ne pas participer au carnaval de Rio de Janeiro en février 2021. Aux Etats-Unis, la flambée de cas qui affecte le Sud et l'Ouest du pays s'est poursuivie: 63.262 nouvelles infections sont apparues depuis lundi, portant le total à plus de 3,42 millions et la maladie y a fait 850 nouvelles victimes, portant le bilan total à 136.432 décès.

A ce stade, la maladie a infecté plus de 13 millions de personnes dans le monde et fait plus de 570.000 morts.

La crise du Covid-19 pèse aussi lourdement sur les économies mondiales et a imposé une fête nationale en demi-teinte en France mardi.

Dans ce contexte toujours plus inquiétant, l'annonce mardi par la firme américaine de biotech Moderna qu'elle s'apprête à lancer la phase finale de ses essais cliniques pour un vaccin contre le Covid-19 sonne comme une rare bonne nouvelle.

Le groupe, qui bénéficie de 483 millions de dollars du gouvernement américain et figure parmi les tout premiers dans la course mondiale au vaccin, vient de publier des résultats préliminaires prometteurs dans le *New England Journal of Medicine*.

L'objectif principal de son étude, qui fera appel à 30.000 personnes aux Etats-Unis et débutera le 27 juillet sera de savoir si son vaccin expérimental est sûr et prévient l'infection par le SARS-CoV-2. Si une personne est malade tout

infectée, il s'agira aussi de savoir s'il peut prévenir la progression vers des symptômes ou l'apparition de cas graves.

L'étude devrait durer jusqu'au 27 octobre 2022 mais des résultats préliminaires devraient être communiqués bien avant cette date.

Si la formule retenue pour les essais se révélait efficace, Moderna a prévu de pouvoir produire 500 millions de doses par an, et "possiblement jusqu'à 1 milliard".

Moderna n'est pas seule en piste dans la lutte à mort engagée contre le virus. La compagnie chinoise SinoVac est aussi à un stade avancé des recherches, et l'agence russe TASS a annoncé que des chercheurs russes avaient achevé les essais cliniques pour un vaccin, mais ces derniers n'ont pas rendu les données publiques.

L'onde de choc du coronavirus continue parallèlement de se faire sentir sur les indicateurs économiques, qui plongent dans le rouge à des niveaux impensables il y a quelques mois encore.

Le produit intérieur brut du Royaume-Uni a décroché de 19,1% de mars à mai par rapport au trimestre précédent et fait face à sa pire récession "en 300 ans", d'après un organisme gouvernemental. Dévissage également vertigineux de Singapour: l'activité économique de la ville-Etat s'effondre de 41,2% en avril-juin, en comparaison à la période janvier-mars.

A Milan, où le secteur de la mode est un poids lourd de l'économie, la "Fashion week" devra cette fois se tenir pour l'essentiel en ligne pour éviter les rassemblements.

En France, la pandémie a gâché l'esprit festif du 14 juillet, jour de fête nationale. Le virus a eu raison du traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées à Paris, une première depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, et entraîné l'annulation de nombreux feux d'artifice et spectacles pyrotechniques dans tout le pays. Sur l'emblématique place de la Concorde à Paris, quelque 2.000 militaires français ont marché devant le président Emmanuel Macron, rejoints par des soignants en blouse blanche sous les applaudissements nourris de l'assistance.

M. Macron a ensuite annoncé que la France devrait rendre obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics clos, probablement à partir du 1er août.

Le masque sera également de rigueur pour

la réouverture au public de la première destination touristique privée en Europe, Disneyland Paris, attendue mercredi, avec une capacité d'accueil limitée, après quatre mois de fermeture pour cause de pandémie.

Au Salvador, petit pays d'Amérique centrale, 25 médecins et 40 autres personnels soignants ont succombé à ce jour au coronavirus, sur 278 décès officiellement comptabilisés, a annoncé le Syndicat des médecins de la sécurité sociale (Simetriss), qui a manifesté mardi pour réclamer du matériel de protection.

A Bangalore, siège de la high-tech indienne, quelque 13 millions d'habitants se pressaient de remplir frigidaires et placards à quelques heures de l'entrée en vigueur d'un reconfinement, officiellement prévu pour environ une semaine.

"Je ne veux pas prendre de risques (...) Je fais des réserves pour deux semaines", a expliqué Mangala, une femme au foyer patientant dans une file d'attente.

L'Organisation mondiale de la santé avait prévu lundi qu'il n'y aurait "pas de retour à l'ancienne normalité dans un avenir prévisible".

C'est prouvé, le masque évite la diffusion du coronavirus

Contaminés par le coronavirus, deux employés d'un salon de coiffure américain ont porté un masque de protection pendant leurs interactions avec leurs clients. Près de 140 personnes ont fréquenté l'établissement en l'espace de quelques jours et aucune n'a été infectée, selon une étude publiée mardi.

Les conclusions des Centres américains de prévention et de lutte contre les maladies (CDC), qui ont réalisé l'étude, vont dans le sens d'un usage très large du masque de protection.

Le 12 mai, une coiffeuse (la coiffeuse A) a ressenti des symptômes respiratoires dans ce salon situé à Springfield, dans l'Etat du Missouri. Mais elle a continué à travailler jusqu'au 20 mai, à la réception d'un test positif au Covid-19.

Un deuxième styliste en coiffure, dont l'étude ne précise pas s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme (coiffeuse B), a été exposé à sa collègue et a développé des symptômes le 15 mai tout en continuant également à travailler jusqu'au 20 mai. Un test a été effectué et est revenu positif deux jours plus tard.

Le salon a alors fermé pendant trois jours et a été désinfecté tandis que les autorités sanitaires identifiaient 139 clients possiblement exposés. Le reste du personnel a été placé en quarantaine pendant deux semaines.

Pendant leurs interactions avec la clientèle, les deux employés portaient un masque: un modèle en coton à deux couches pour la première, un modèle similaire ou un masque de type chirurgical pour la seconde personne.

Mais entre les rendez-vous et en l'absence de clients, les deux collègues ne se couvraient pas le visage lors de leurs échanges.

L'état de santé des 139 clients a ensuite été surveillé et un test leur a été proposé. Aucun des 67 individus qui l'ont accepté n'a été testé positif. Quant aux autres, ils n'ont pas développé de symptômes dans les deux semaines suivantes.

Les clients étaient à peu près également répartis entre hommes et femmes. Ils avaient entre 21 et 93 ans, avec une moyenne d'âge de 52 ans. Une écrasante majorité portaient eux aussi des masques pendant qu'ils se faisaient coiffer lors de rendez-vous qui ont duré entre 15 et 45 minutes.

Pour les scientifiques des CDC, cette étude renforce leur conviction que le masque freine la propagation du Covid-19.

"L'adoption généralisée de politiques exigeant de se couvrir le visage dans les lieux publics doit être envisagée pour réduire l'impact et la magnitude d'éventuelles nouvelles vagues de Covid-19", disent-ils.

Une zone de Catalogne reconfinée après un bras de fer avec la justice



La ville de Lérida et plusieurs communes environnantes en Catalogne (Nord-Est de l'Espagne) ont été reconfinées mercredi en raison d'un important foyer de contagion, après un bras de fer avec la justice.

Les autorités de cette région ont par ailleurs appelé les habitants de plusieurs quartiers de la ville de L'Hospitalet de Llobregat en banlieue de Barcelone, où les cas de Covid-19 sont en hausse, à éviter de sortir de chez eux.

Dans la zone de Lérida, les sorties ne sont notamment autorisées que pour aller travailler, acheter à manger, se faire soigner ou faire du sport entre

membres d'un même foyer. Près de 160.000 personnes sont concernées. Cette zone avait déjà été isolée du reste de la région le 4 juillet.

Le gouvernement régional refuse toutefois de parler de "confinement à domicile", ces mesures étant moins restrictives que le confinement extrêmement strict décrété en Espagne au plus fort de la pandémie.

"Les gens pourront aller se promener, faire du sport, tous les commerces seront ouverts, pas seulement les commerces essentiels", a fait valoir mardi la porte-parole de l'exécutif régional Meritxell Budó.

Ces mesures ont fait l'objet d'un bras de fer avec la justice. Après leur

annonce initiale dimanche, le tribunal de Lérida les avait suspendues, obligeant le gouvernement régional à adopter un décret-loi pour passer outre.

Finalement, ce même tribunal a annoncé dans la nuit de mardi à mercredi donner son feu vert pour 15 jours, en demandant aux autorités régionales d'être informé régulièrement de l'évolution de l'épidémie.

La région de Catalogne, l'une des plus riches et peuplées du pays, s'inquiète de l'apparition récente de plusieurs foyers de contagion, notamment à L'Hospitalet de Llobregat en banlieue de Barcelone.

Le gouvernement régional a "recommandé" aux habitants de trois

quartiers de cette ville d'environ 260.000 habitants de sortir de chez eux uniquement pour des raisons de première nécessité à partir de mercredi.

Avec plus de 28.400 morts, l'Espagne est l'un des pays européens les plus affectés par la pandémie de nouveau coronavirus.

Plus de 120 foyers de contagion sont actuellement actifs dans le pays, ce qui a poussé de nombreuses régions comme la Catalogne, les Baléares ou l'Andalousie à renforcer le caractère obligatoire du port du masque qui doit être mis à tout moment, sous peine d'amende, dans la rue ou les espaces publics fermés même lorsque la distance de sécurité peut être respectée.

Au Caire, les enfants des rues victimes collatérales de la pandémie

Mère adolescente et vendeuse de mouchoirs sur un coin de trottoir cairote, Zeinab est partagée quant aux effets de la pandémie de coronavirus sur sa situation et celle des milliers d'autres enfants des rues.

"Les gens nous agressent moins parce qu'ils ont peur (d'être contaminés), mais on a moins de travail et moins d'argent", résume la jeune femme, rencontrée dans un véhicule refuge pour les démunis à Abbassiya (est du Caire), tout en surveillant du coin de l'œil son bambin d'un an.

En Egypte, pays de 100 millions d'habitants où près d'un tiers de la population vit officiellement sous le seuil de pauvreté, les enfants des rues occupent le bas de l'échelle sociale et sont exposés à des violences verbales, physiques et sexuelles.

La maladie progresse dans le pays avec quelque 900 nouvelles infections quotidiennes. Au total, le bilan sanitaire s'élève à près de 84.000 infections dont plus de 4.000 décès.

Jour et nuit, ces enfants ramassent les ordures, travaillent dans des parkings ou mendient quelques pièces en échange de

mouchoirs en papier.

Certains vivent sous un toit familial dans les quartiers défavorisés de la capitale, d'autres sont sans-abri, en rupture avec leurs proches. En revanche, beaucoup sont scolarisés, selon la chercheuse Mariam Hichem.

Stigmatisés, "ils sont isolés, la population les évite (...) et leurs revenus ont diminué", affirme Youssef Bastawrous, un responsable de l'ONG Samusocial International.

En 2014, les autorités les évaluaient à environ 16.000 dans le pays, une "sous-estimation" de leur nombre réel, selon Jonathan Crickx, responsable de la communication au bureau local du Fonds de l'ONU pour l'enfance (Unicef).

Souvent issus de plusieurs générations d'enfants des rues, la plupart d'entre eux sont absents des registres de l'état civil, ce qui rend les statistiques parcellaires.

Doté de 17 unités mobiles qui vont à leur rencontre, le programme national "Atfal bila ma'wa" ("Enfants sans-abri"), lancé en 2016, vise à les "intégrer" et à "leur faire abandonner les comportements de la rue", explique Mohamed Chaker, responsable au ministère de la Solidarité sociale.

Venu se changer les idées et prendre une collation, Karim, qui affirme avoir 12 ans, est un habitué du véhicule refuge d'Abbassiya.

"Je viens ici pour jouer. (...) L'école me manque. Depuis qu'elle a fermé, j'ai tout oublié. Avant, j'apprenais à lire et à compter", regrette le petit garçon chétif, qui dort dans un parc du quartier et gagne son pain en nettoyant des pare-brises de voitures.

Fin mars, les établissements scolaires égyptiens ont fermé, pour lutter contre le virus. Par ailleurs, la pandémie a affecté l'aide humanitaire proposée à ces enfants. Et la récession économique a engendré une "baisse du financement" des associations, selon l'Unicef.

Contraints de limiter leurs activités nocturnes notamment durant le couvre-feu en vigueur entre mars et juin, les ONG et le ministère ont mis l'accent sur leurs services médicaux.

"Nous les sensibilisons aux enjeux sanitaires, nous distribuons des masques et leur expliquons comment se laver les mains", a ajouté M. Bastawrous.

Fin juin, les autorités ont décidé de rou-

vrir partiellement les mosquées, les cafés et les restaurants, les lieux culturels, et d'annuler le couvre-feu.

Si ces mesures ont pu profiter aux enfants, la fermeture des mosquées en dehors des horaires de prières a bouleversé leur quotidien, estiment M.M. Bastawrous et Chaker.

Grâce à leurs salles d'eau accessibles à tous, ces lieux constituent des points névralgiques pour les enfants, car ils leur procurent un minimum d'hygiène quotidienne.

En cette période incertaine, ils sont vulnérables à la maladie et souvent ciblés par les tracasseries des autorités, estime Mme Hichem.

Jugeant l'initiative "Atfal bila ma'wa" limitée, elle considère que l'Etat, qui s'emploie surtout à "éradiquer le phénomène", n'aide pas vraiment les enfants.

Plutôt floue, la législation anti-mendicité rend déjà leur présence dans la rue illégale et de futures mesures sanitaires pourraient aggraver le risque d'arrestation, avertit la chercheuse.

"Les policiers les traitent déjà comme des déchets", déplore-t-elle.

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale de
Berkane
Centre Hospitalier
Provincial EDDERRAK
- Berkane-

Avis d'Appel d'offres
Ouvert N° :03/2020
Le 07AOUT2020 à 10
Heures il sera procédé à
la salle des réunions du
Centre Hospitalier Pro-
vincial « EDDERRAK »
de Berkane, sise à : Rue la
Victoire Hay El Hassani
Berkane, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour l'exécution des
prestations de :Lavage du
linge du Centre Hospita-
lier Provincial EDDER-
RAK de Berkane et
l'hôpital de proximité de
Saïdia

• Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré au bu-
reau de Sous ordon-
nancement du CHP
Berkane, sise à : Rue la
Victoire Hay El Hassani
Berkane, il peut égale-

ment être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.mar-
chespublics.gov.ma

• Le dossier d'appel d'of-
fre peut être envoyé par
voie postale aux concu-
rents qui le demandent
dans les conditions pré-
vues par l'article 19 du
décret n° 2-12-349 du
08Joumada I 1434 (20
Mars 2013) relatif aux
marchés publics

• Le cautionnement pro-
visoire est fixé à la somme
de : Dixmille dirhams (10
000,00dhs)

• L'estimation des couts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :
Cinq Cent Soixante-Seize
Mille dirhams. (576000,00
dhs)

• Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 et 31 du décret
N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

• Les concurrents peu-
vent :

- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau précité à
l'adresse: Rue la Victoire
Hay El Hassani Berkane.

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau de Sous ordon-
nancement du CHP Ber-
kane, sise à : Rue la
Victoire Hay El Hassani
Berkane.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

-Soit les remettre par voie
électronique à travers le
portail des marchés pu-
blics

• Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 5 du ré-
glement de consultation.
• Il est prévu des visites
des lieux au CHP de Ber-
kane et à l'hôpital de Saï-
dia le:27Aout202010h.

N° 5547/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/I/2020
(Séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel D'offres Ouvert N° 03/I/2020 relatif aux **Travaux D'extension de l'Ecole Nahda à la commune de Mohammedia, relevant de la Direction Provinciale de Mohammedia, AREF-CS.**

Et dont l'avis a été publié aux journaux :

- « LIBERATION » N° 9058 du 04-05 Juillet 2020
- « RISSALAT ALOUMA » N° 11566 du 04-05 Juillet 2020

que :

- La date d'ouverture des plis est reportée au Mardi 08 Septembre 2020 à 11h00mn.
- le reste des conditions n'a subi aucun changement.

N° 5544/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/I/2020
(Séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel D'offres Ouvert N° 01/I/2020 relatif aux **Travaux de remplacement de dix (10) salles de classes en préfabriqué et Extension à l'école primaire Tarik Ibn Ziyad à la commune de Ben yakhlef, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Et dont l'avis a été publié aux journaux :

- « LIBERATION » N° 9058 du 04-05 Juillet 2020
- « RISSALAT ALOUMA » N° 11566 du 04-05 Juillet 2020

que :

- La date d'ouverture des plis est reportée au Mardi 08 Septembre 2020 à 10h00mn.
- le reste des conditions n'a subi aucun changement.

N° 5542/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/I/2020
(Séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel D'offres Ouvert N° 04/I/2020 relatif aux **Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école Primaire ELQODS à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Et dont l'avis a été publié aux journaux :

- « LIBERATION » N° 9058 du 04-05 Juillet 2020
- « RISSALAT ALOUMA » N° 11566 du 04-05 Juillet 2020

que :

- La date d'ouverture des plis est reportée au Mercredi 09 Septembre 2020 à 10h00mn.
- le reste des conditions n'a subi aucun changement.

N° 5545/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/I/2020
(Séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel D'offres Ouvert N° 02/I/2020 relatif aux **Travaux D'extension du Lycée collégial Al Massira Khadra à la commune d'Ech-chalalate relevant de la Direction Provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Et dont l'avis a été publié aux journaux :

- « LIBERATION » N° 9058 du 04-05 Juillet 2020
- « RISSALAT ALOUMA » N° 11566 du 04-05 Juillet 2020

que :

- La date d'ouverture des plis est reportée au Mardi 08 Septembre 2020 à 10h30mn.
- le reste des conditions n'a subi aucun changement.

N° 5543/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/I/2020
(Séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel D'offres Ouvert N° 05/I/2020 relatif aux **Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial ABDRAHMANE ECHANAF à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Et dont l'avis a été publié aux journaux :

- « LIBERATION » N° 9058 du 04-05 Juillet 2020
- « RISSALAT ALOUMA » N° 11566 du 04-05 Juillet 2020

que :

- La date d'ouverture des plis est reportée au Mercredi 09 Septembre 2020 à 11h00mn.
- le reste des conditions n'a subi aucun changement.

N° 5546/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
 Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Travaux de réhabilitation de la S1 de la station de traitement El Hachef.
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 69 DR9/CE/1/2020

Avis rectificatif N°1

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité ci-dessus, qu'une visite des lieux fortement recommandée est prévue le 23/07/2020 à 10H00 à partir de la station de traitement El Hachef à TANGER, comme lieu de rencontre.

N.B : Suite à la pandémie du COVID-19, chaque soumissionnaire doit être représenté par un seul agent muni du masque de protection et gel alcoolique de désinfection.

N° 5514/PC

AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

Avis modificatif concernant **CONCOURS ARCHITECTURAL N°1/2020 AREP MASA SEANCE PUBLIQUE**
 publié le 11/12/Julillet 2020 sous N° 9064au journal « Libération ».

Le Directeur de l'agence régionale d'exécution des projets porte à la connaissance du public que l'avis de concours architectural n° 01/2020 AREP MASA dont l'objet est:

CONCEPTION ARCHITECTURALE, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA PRESIDENCE DE LA REGION ET DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

est rectifié comme suit

Le budget prévisionnel maximum pour l'exécution des travaux à réaliser est de 24 000 000,00 (Vingt-quatre millions de dirhams H.T)

Au lieu de :

Le budget prévisionnel maximum pour l'exécution des travaux à réaliser est de 30 000 000,00 (Trente millions de dirhams TTC)

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans modification

N° 5518/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA
 DIVISION BUDGET ET MARCHE
 SERVICE MARCHES

Avis Rectificatif
De l'appel d'offres ouvert n° 5/2020

Le Public est informé que l'appel d'offre ouvert N° 5 /2020 relatif à : l'Acquisition au profit de Préfecture de Skhirate-Témara d'équipements réseau et système informatique pour la digitalisation et la dématérialisation des procédures administratives répartis en trois lots séparé à savoir :

Lot 1 : Acquisition et mise en place de l'Infrastructure Système du Datacenter.
Lot 2 : Acquisition et mise en place de l'Infrastructure de Commutation.
Lot 3 : Acquisitions des postes de travail.

Est rectifié comme suit :

Pour le lot n°3 : Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 17 Août 2020 à 10 H

Au lieu de :

Pour le lot n°1 : Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 17 Août 2020 à 10 H

Le reste sans changement.

N° 5519/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAOUIRIT
 PACHALIK D'EL AIOUN
 COMMUNE D'EL AIOUN SIDI MELLOUK

Avis rectificatif d'une erreur matérielle

Il est porté à la connaissance de concurrents ayant et désirant retirer le dossier d'Appel d'Offres N°08/2020 relatif à la construction du mur d'enceinte du nouveau cimetière à La Ville d'El Aioun Sidi Mellouk,

Qu'une rectification d'une erreur matérielle est faite par rapport à l'Avis initial publié au journal : Libération N° :9063 du 10/07/2020 comme suit :

L'estimation des coûts des prestations
959 880.00
Au lieu de
L'estimation des coûts des prestations
959 880.00.00

-le reste inchangé.

N° 5515/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAROUDANNT
 COMMUNE D'AOULOUZ

Avis d'Appel d'offre ouvert
sur offre de prix

Le 13/08/2020 A10.h. Il sera procédé, en séance publique au siège de la commune d'Aoulouz à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° du Marché	Objet des appels d'offres	Cautiion Provisoire (en Dhs)	L'Estimation du cout des prestations (en Dhs)	Date d'ouvertu re des plis
03/2020	OBJET : Travaux d'adduction d'eau potable de plusieurs quartiers de la commune territoriale d'AOULOUZ. PROVINCE DE TAROUDANNT.	30 000.00 dhs Trente mille dhs	176960.00 dhs	Le 13/08/2020 A10.00h

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune D'Aoulouz ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui le les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12-349 du 8 jourmada 1^{er} 1434 (20 dans demandent mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2.12-349 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre communal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Soit soumissionner électroniquement

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 règlement de consultation.

N° 5516/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL JADIDA
 COMMUNE DE OULED FREJ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020

Le 13/08/2020 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la commune de OULED FREJ, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix, pour : **travaux de l'aménagement de l'ancien centre commerciale de la commune de ouled frej.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à Bureau des marchés publics /commune de OULED FREJ, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20000.00 dhs (Vingt Mille Dirhams, Zéro Centimes).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **936840,00 (TTC) dhs (Neuf cent trente six mille huit cent quarante dirhams zero centimes) .**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complète par le décret n° 2.19.69 du 18 Ramadan 1440 (24 Mai 2019).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des marchés publics / Commune de OULED FREJ
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma (la soumission électronique) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc devront fournir une copie légalisée au certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGEES
A	5	A2

N° 5517/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/07/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « PURCHASING MARKET SERVICES » PAR ABBREVIATION « PMS » SARL.A.U

OBJET : NEGOCIANT-ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS.

SIEGE SOCIAL : 46, BOULEVARD ZERKTOUNI, 3EME ETAGE, APPT16, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

- MME. NISRINE RAFID : 1.000 PARTS SOCIALES SOIT AU TOTAL : 1.000 PARTS SOCIALES
- ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par, MME. NISRINE RAFID pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca Le 13/07/2020 sous le N°739215

La société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 465383

Pour Extrait et Mention LA GERANCE

N° 5520/PA

« AMAZING SOLUTION » SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P, il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Objet Social : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI. TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTION

-Siège social : LOT VIADICCI RES RANIA IMM F ETG 1 APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMADIA.

-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :

- Mr. FARAJ BOUCHAIB,..... 100 000,00 dhs

-Durée : 99 ans.

-GERANCE : Mr. FARAJ BOUCHAIB, gérant associée unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 09/07/2020 Sous le N° 672

III- La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25607 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 09/07/2020

N° 5521/PA

« TRANSPORT TAFERT » SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 14/05/2020, il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Objet Social : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE PERSONNEL, TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.

-Siège social : LOT VIADICCI RES RANIA IMM F ETG 1 APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMADIA.

-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :

- Mr. KARIM ESSAFI,.... 100 000,00 dhs

-Durée : 99 ans.

-GERANCE : Mr. KARIM ESSAFI, gérant associée unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 06/07/2020 Sous le N° 656

III- La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25587 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 06/07/2020

N° 5522/PA

ALLAM LUXURY - SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08.07.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ALLAM LUXURY

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée.

Objet : TRANSPORT TOURISTIQUE (ENTREPRENEUR DE).

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3EME ETG APT N° 6, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts sociales de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

- Mr. EL ALLAM OUS-SAMA ... 334 parts sociales.
- Mr. CHIBI MOURAD 333 parts sociales.
- Mr. MOULAZIM MOUTAPHA 333 parts sociales.

GERANCE : - Mr EL ALLAM OUSSAMA, gérant unique de la Société. La société est engagée par la seule signature du gérant unique Mr EL ALLAM OUSSAMA.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 14.07.2020 sous le N° 739427. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 465583.

N° 5523/PA

BEO SERVICES

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le 30/06/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : BEO SERVICES

2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la distribution des produits électroniques radio, hifi vidéo.

3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars 3ème étage, Bureau n°13.

4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)

5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cent mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.

6-GERANCE : Ont été nommés respectivement gérant et cogérant Monsieur KADDACHI Anis et Monsieur BENBOUBKER Mohamed pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 13/07/2020 sous le numéro 739195.

N° 5524/PA

LULU ET MARJAN

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000 DH

Siège social : Hay Wifak 1 Lot 3 N°58-60 Avenue HH24 Oulfa Casablanca RC N°418615

Transfert de siège

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 Juin 2020 il a été décidé le transfert du siège social de la société :

De : 13, Rue Ahmed El Majjati Res Les Alpes 1er Etage N° 8 Maarif Casablanca.

A : Hay Wifak 1 Lot 3 N°58-60 Avenue HH24 Oulfa Casablanca.

Le Dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 14/07/2020 sous le N°739558.

N° 5525/PA

MONDE SERVICE COMPTA

Tenue de comptabilité assistance fiscale et juridique

TEL 0522658116 GSM 0678738632

CONSTITUTION

YOUNES LILISKANE SARL AU

Société à responsabilité limitée d'associé unique Au capital de 100.000,00 dirhams

TP 34259645 : RC 465293

Aux termes d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 02 JUILLET 2020, le 'associé a décidé ce qui suit :

1- **FORMÉ JURIDIQUE** : Société à responsabilité limitée d'associé unique.

2- **OBJET SOCIAL** : Promotion immobilière. Importation exportation

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à 100.000,00 dh

3- **DENOMINATION** : YOUNES LILISKANE

4- **SIEGE SOCIAL** : 10 RUE LIBERTE 3EME ETAGE APPT 5 Casablanca.

6- **DUREE** : La société est constituée pour une durée de 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.

7- **GERANCE** : La société sera gérée par madame YOUNES EL HAOU CIN N° BK189552

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10JUILLET 2020 sous le n°739159

N° 5526/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/06/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " AUTO-ECOLE MAAZOUZE EL-LIALI " S.A.R.L.

Siège Social : N°93 RDC BEAU RIVAGE 1 BOUZNKA.

Les associés :

- Mr. MOSTAFA MAZOUZE apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 Parts Sociales.
- Mr. ELLIALI ABDELGHANI apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 Parts Sociales.

Objet : AUTO ECOLE

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. MOSTAFA MAZOUZE

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de première instance de BENSLIMANE, Dépôt N°176.

N° 5527/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975

« FLYING FENIX »

S.A.R.L.A.U

AU CAPITAL

DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL: APPT 24 GHITA RESID MARAM BOUZNKA

RC : 5001

Par décision extraordinaire de l'associé unique en date du 01/07/2020, il a été décidé ce qui suit :

- L'associé unique prend acte de cession 1000 parts sociales au profit de Mr. HARCHI RABII Titulaire de la N° TA76319 .
- La démission de Mr. Mr. HATIM NAJJI de sa fonction de gérant de la société et nomination de Mr. HARCHI RABII nouveau gérant.
- modification et mise à jour de statut.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de Benslimane, le 09/07/2020 sous le n° 175.

N° 5528/PA

CABINET

«CENTURY CO»

Par acte sous seing privé du 25juin 2019, il a été créé une SARL - AU avec les caractéristiques suivantes :

- **DENOMINATION** : « KANAPHARM » .
- **CAPITAL** : 90 000 dhs (Quatre Vingt Dix Mille dirhams) détenu en totalité par Mlle AIT MIK NADIA.
- **ADRESSE** :67 , Rue Aziz Bellal 2ém étage n°3 Maarif-Casablanca .
- **ACTIVITE** :
- Achat - Vente de médicaments et produits pharmaceutiques.
- Achat - Vente de produits para pharmaceutiques.
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité sociale ou à tous autres objets similaires ou connexes.
- L'exploitation de toutes activités annexes à l'activité principale.
- **GERANCE** : la société est engagée par l'associé unique de Mlle AIT MIK NADIA.
- **DEPOT LEGAL** : effectué le 13/07/2020 au tribunal de commerce de Casablanca / RC n° 465325.

N° 5529/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

PRINCIVE D'EL JADIDA CERCLE DE SIDI SMAIL CAIDAT D'OULED HAMDANE

C.T SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE

OUVERT N° 1 /2020

Le 11/08/2020 à 11 heures. Il sera procédé, dans le bureau du président de la C.T SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 10 km DE PISTE A LA CT SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE C.T SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE -PROVINCE D'EL JADIDA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre de CT SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60 000,00 Dhs (Soixante mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 763.000,00 Dhs (Sept Cents soixante-trois mille Dhs toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics pour les concurrents qui disposent des signatures électroniques homologués par Barid Al Maghrib
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de CT SI HSAIEN BEN ABDERRAHMANE

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Une visite de lieux est prévue le 27 /07 / 2020 à 9H au siège de la commune.

N° 5530/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°03/BG/2020

Le 12/08/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de la Division d'Équipement de la Province de Settat au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour travaux d'électrification (1ère catégorie) du caïdat Mzamma et local pour les forces auxiliaires à la ville de Settat - Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat, Quartier Administratif Avenue Hassan II Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :2 500,00 dh (deux mille cinq cent dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 135 618,00dh.T.T.C cent trente cinq mille six cent dix huit dirhams Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5531/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
DE LA GÉNÉRALISATION
DE LA PRÉFECTURE
PREFECTORALE
AIN CHOCK
CENTRE HOSPITALIER
PREFECTORAL AIN
CHOCK
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020
(Séance publique)

Le 07/08/2020 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunion du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour: GARDIENNAGE, SURVEILLANCE ET DE SECURITE DES LOCAUX DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT, LE CENTRE NATIONAL DE LEPROLOGIE, LE CENTRE D'HEMODIALYSE, LE CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE ET LE CENTRE DE DIAGNOSTIC RELEVANT DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE AIN CHOCK
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma, Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 DHS (trente mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 910 889,78dhs TTC (un million neuf cent dix mille huit cent quatre vingt neuf dirhams et soixante dix huit centimes)
Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du Centre hospitalier pré-

fectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5533/PA

REGION DU RABAT-SALE-KENITRA
PROVINCE DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
CAIDAT DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°07/CK/2020
- le 13 Aout 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de la Commune de Kceibia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :
Fourniture et Transport de tout-venant pour le déglaisement des pistes dépendant de la Commune de Kceibia dans un rayon

de 50Km par rapport au chef lieu de la Commune
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat .
- L'estimation des travaux est fixé à la somme de : 4.000.000,00 dhs
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00 dhs
- Le contenu ainsi que la

présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux Marchés publics .
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .
- Soit déposer leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement de la consultation.
N° 5534/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL
DGS

**Avis d'adjudication
Aux enchères publiques**

Le 27 Aout 2020 à 10 heures ; il sera procédé en séance publique au siège Park Auto du conseil provincial d'Azilal à la vente des véhicules et matériels usés en lot unique comme suit :

**Hyundy
Citroën Berlingot
Lot de pièces de rechange et pneus usés et divers**

Une majoration de 10 % sera ajoutée au prix d'achat.

La caution provisoire est fixée à : **10.000,00 dirhams** à déposer au bureau de la commission le même jour avant l'adjudication.
N° 5537/PA

REGION DU RABAT SALE KENITRA
PROVINCE DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
CAIDAT DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 06/C.K/2020.

- Le 11 Aout 2020 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de la Commune de Kceibia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :

« Travaux de revêtement en bicouche des pistes à la Commune de Kceibia »

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des travaux est fixé à la somme de (8.818.869,60 dhs) T.T.C

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme (40.000,00 dhs)

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux Marchés publics .

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia .

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit déposer leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	1	B.1, B.3 et B.5

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5535/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 32/2020

Le 11/08/2020 à 10 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de réparation des dégâts des crues survenues en 2018 sur la RN15 du PK 326+803 au PK 351+557, Province de MIDELT ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Dirhams (1.000,00 DH).

▪ L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

67 140,00 dhs (Soixante sept mille cent quarante dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

▪ Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	4

▪ Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 5536/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
CONSEIL PROVINCIAL
DE YOUSOUFIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02/2020/AOO/CPY
Le mardi 11 Aout 2020 à
10Heures00 Minutes,Il sera
procédé,au siège du
Conseil Provincial de Youssoufia –Quartier Administratif Ville de Youssoufiaà l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :
Objet : Acquisition de matériels techniques pour la protection civile –Province de Youssoufia-
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès duService des Marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marches-publics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à dix Mille Dirhams (10 000,00 Dhs).
* L'Estimation du Coût des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à quatre cent mille dhs TTC(400 000,00 Dhs).
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service du Marchés (SBM) relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,
- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service du Marchés (SBM) relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit transmis par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics
Les pièces justificatives à fournir :
Les concurrents doivent fournir les pièces prévues par l'Article 9 du Règlement de consultation

NB : Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 5538/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°06/2020
Le 11 Août 2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sise à : 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°06/2020 ayant pour objet :
«Études Techniques d'Avant-Projet Relatives à l'Aménagement de la Première Tranche de la Zone Logistique de Béni Mellal dans la Région de Béni Mellal -Khenifra »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics(www.marchespublics.gov.ma).
- Le coût estimatif s'élève à Six cent mille dirhams-toutes taxes comprises (600 000DH TTC).
- La caution provisoire est fixée à Quinzemille dirhams(15 000 DH).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29du règlement relatif aux conditions et formes de

passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.
Les plis peuvent, au choix des concurrents :
- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du chef du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- Soit être transmis par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.

ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article05 du règlement de la consultation du présent appel d'offres et conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'AMDL.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al-qayraouane, Hassan-Rabat
Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.
N° 5539/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 20/2020/DPETLE/Khouribga

Le 10/09/2020 à 10h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Fourniture et Pose de panneaux de Signalisation Verticale et dispositifs de sécurité pour la RR 401 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200 (Nouvelle Classification : RN 25 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200) -Province de Khouribga-.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : 6 500.00 dhs (Six Mille Cinq Cent dhs)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est: 428 880.00 dhs (Quatre Cent Vingt Huit Mille Huit Cent Quatre Vingt dhs 00 cts TTC)

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.machespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de la consultation

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► Pour Les concurrents installés au Maroc :

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
X : Signalisation et équipement de sécurité	3	(X2) : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité

► Pour Les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5540/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 21/2020/DPETLE/Khouribga

Le 10/09/2020 à 11h 00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

Objet : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité de :

- Fourniture et Pose de panneaux de Signalisation verticale et dispositifs de sécurité pour la RR 401 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200 (Nouvelle Classification : RN 25 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200)
- Travaux de Signalisation horizontale sur la RR 401 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200 (Nouvelle Classification : RN 25 du PK 163+500 au PK 166+900 et au PK 139+200)
- Travaux de Signalisation horizontale sur les routes suivantes :
 - RN11 du PK 115+000 au PK 139+000
 - RR710 du PK 69+500au PK77+700 -Province de Khouribga- .

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : 500,00 Dhs (Cinq Cent dhs)

L'estimation du coût des prestations est : 33 540.00 dhs (Trente Trois Mille Cinq Cent Quarante dhs Zéro cts TTC)

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.machespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de la consultation

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► Pour Les concurrents installés au Maroc :

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.16: Contrôle de la qualité de Signalisation Horizontale Routière	4
CQ : Contrôle de qualité	CQ.17 : Contrôle de la qualité de Signalisation Verticale Routière	

► Pour Les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5541/PA

SOCIETE «ATLAS SOLAMAR»SARL - AU SIEGE SOCIAL: NR 26 RUE SIDI RACHED SEBAB -AZROU RC n° 1085 à AZROU EXTENSION D'ACTIVITE L'assemblée générale extraordinaire en date du 22/06/2020 de la SOCIETE « ATLAS SOLAMAR » a décidé :
 - L'ajout des activités : négoce et travaux divers.
 - La modification de l'article 03des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance d'AZROU le 08/07/2020 sous le numéro 1085.

Pour extrait et mention
N° 5548/PA

SOCIETE «SOCIETE SOZIMAC » SARL-AU CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Suite à un acte sous-seing privé en date du 09/03/2020 le propriétaire de la « SOCIÉTÉ SOZIMAC », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

DENOMINATION : SOCIETE«SOCIETE SOZIMAC » SARL-AU
OBJET : le négoce et Travaux divers. Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.

• **SIEGE SOCIAL :** 08 AIT LAHCEN OU BRAHMI RIBAA TIZGUIT CR-IFRANE
 • **CAPITAL :** 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Mr YOUSSEF BEN KARTA: 1 000 PARTS
 • **DUREE :** 99 années.
 • **GERANCE :** Mr YOUSSEF BEN KARTA est le gérant de ladite société pour une durée illimitée.
 • **ANNEE SOCIALE :** commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 29/06/2020 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 140, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :1315. Pour extrait et mention

N° 5549/PA

SOCIETE «LE LOGE DE L'ATLAS» SARL-AU CONSTITUTION

Suite à un acte sous-seing privé en date du 02/03/2020 le propriétaire de la SOCIETE « LE LOGE DE L'ATLAS », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

DENOMINATION : SOCIETE«LE LOGE DE L'ATLAS » SARL-AU
OBJET : L'hébergement et la restauration. Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.
 • **SIEGE SOCIAL :** TABADLITE EL JADIDA AHADAF AZROU
 • **CAPITAL :** 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Mr RACHID ADERCHI: 1 000 PARTS
 • **DUREE :** 99 années.
 • **GERANCE :** Mr RA-

CHID ADERCHI est le gérant unique de ladite société.

• **ANNEE SOCIALE :** commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 07/07/2020 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 120, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :1319. Pour extrait et mention

N° 5550/PA

MODIFICATION I/- suivant au PV de l'AGE en date du 09/07/2020 de la société WIDAD BATTERIE SARLAU, il a été décidé :

*- Cession des parts sociales:
 - cession de 1000 parts sociales soit 100 000,00 DHS appartenant à Mr HASSAN ABID au profit de Mr MOHAMED EL BARHMI

*- Nouvelle répartition du capital :

- Mr MOHAMED EL BARHMI : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS
 TOTAL : 1000 Parts Soit 100 000,00 DHS
 *- démission de gérant MR HASSAN ABID lui donne quittus sur sa gérance depuis la création de la société à ce jour.

*-Nomination de MR MOHAMED EL BARHMI comme nouveau Gérant pour une durée indéterminée

*la mise à jour des statuts. II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 13/07/2020 sous le numéro 739266.

N° 5551/PA

« NEW COLLECTION » SARL AU CAPITAL DE 2.500.000,00 DH
 7, Rue Sebta - Résidence RAMI, Etage 2 n° 8 - Casablanca

« Renouvellement mandat de Gérance sociale » I- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 Mai 2020, il a été décidé la Résolution sociale suivante :

- Renouvellement du mandat de GERANCE SOCIALE assurée par Mr CHRAIBI WADI- cin BE 67143 , pour une nouvelle durée de TROIS ans, allant du 19/05/2020 au 18/05/2023.

II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 08-07-2020, sous N° 738639.

Pour Mention
LA GERANCE
N° 5552/PA

MARKET ADHESIF SARL
 Au Capital Social de 10.000,00 Dirhams

Siège Social : 6 Bis Rue N° 53 K SAR LABHAR II Cd - CASABLANCA - RC : 288729 IF : 14454832 ICE : 000008775000046

- Cession des parts Sociales,
 - Démission des Anciens Associés,
 - Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU,
 - Modification corrélatrice des articles 1 ;6 ; 7 & 14 des statuts,
 - Pouvoirs à donner.
 Suite au PV de l'AGE du 30

Juin 2020, Les associés de la Société « MARKET ADHESIF - SARL », au Capital de 10.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :

Les associés autorisent et ratifient les cessions des parts comme suit :

- 500 (Cinq Cent) parts sociales appartenant à Mr EL ASRY LAHBIB au profit de Mr. KAMALI YOUSSEF.
- 500 (Cinq Cent) parts sociales appartenant à Mr. LOTFI MOHAMED au profit de Mr. KAMALI YOUSSEF.

Les associés approuvent la nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit :

- Mr. KAMALI YOUSSEF. 1000 (Mille) Parts.
- Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU

L'AGE décide conformément à la loi et les statuts, de se transformer à compter de ce jour la Société SARL en Société A SARL AU.

- Démission de l'ancien gérant Mr EL ASRY LAHBIB et nommé un nouveau gérant Mr KAMALI YOUSSEF pour une durée indéterminée.
- Modification corrélatrice des articles 1 ;6 ; 7 & 14 des statuts
- Pouvoirs à donner;

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 13/07/2020 sous le n° 739299

N° 5553/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Driouch
 Cercle de Rif

Caidat de Tamsamane
 Commune Territoriale de Tamsamane
 Avis d'appel d'offres ouvert

N° 1/2020/C.T.T

Le 12 Août 2020 à 10h00, il sera procédé à la salle des réunions de la commune territoriale de Tamsamane, province de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux d'aménagement d'une source à douar Iyaouten.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille huit cents dirhams (1.800,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent dix huit mille six cent quatre vingt dirhams (118.680,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau

du service technique de la commune;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la C.T. de Tamsamane Krouna centre, code postal 62402, Tamsamane, province de Driouch;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5554/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Driouch
 Cercle de Rif

Caidat de Tamsamane
 Commune Territoriale de Tamsamane

Avis d'appel d'offres ouvert

N°2/2020/C.T.T

Le 12 Août 2020 à 11h00, il sera procédé à la salle des réunions de la commune territoriale de Tamsamane, province de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement du douar Beni Bouyaakoub.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille cinq cents dirhams (1.500,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre vingt dix huit mille sept cent quatre vingt seize dirhams (98.796,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la C.T. de Tamsamane Krouna centre, code postal 62402, Tamsamane, province de Driouch;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles

doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5555/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Driouch
 Cercle de Rif

Caidat de Tamsamane
 Commune Territoriale de Tamsamane

Avis d'appel d'offres ouvert

N° 3/2020/C.T.T

Le 12 Août 2020 à 12h00, il sera procédé à la salle des réunions de la commune territoriale de Tamsamane, province de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction d'un mur en gabion au niveau du Oued Amekrane pour protéger la voie du douar Beni Melikchen.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille sept cents dirhams (2.700,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent soixante dix huit mille deux cents dirhams (178.200,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la C.T. de Tamsamane Krouna centre, code postal 62402, Tamsamane, province de Driouch;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu

par le règlement de consultation.

N° 5556/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Driouch
 Cercle de Rif

Caidat de Tamsamane
 Commune Territoriale de Tamsamane

Avis d'appel d'offres ouvert

N° 4/2020/C.T.T

Le 12 Août 2020 à 13h00, il sera procédé à la salle des réunions de la commune territoriale de Tamsamane, province de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction d'un pont à douar Imasnoughen au niveau de la commune de Tamsamane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille dirhams (7.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante sept mille neuf cent quarante dirhams (467.940,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la C.T. de Tamsamane Krouna centre, code postal 62402, Tamsamane, province de Driouch;

par le règlement de consultation.

N° 5557/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Driouch
 Cercle de Rif

Caidat de Tamsamane
 Commune Territoriale de Tamsamane

Avis d'appel d'offres ouvert

N° 4/2020/C.T.T

Le 12 Août 2020 à 13h00, il sera procédé à la salle des réunions de la commune territoriale de Tamsamane, province de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction d'un pont à douar Imasnoughen au niveau de la commune de Tamsamane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille dirhams (7.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante sept mille neuf cent quarante dirhams (467.940,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la C.T. de Tamsamane Krouna centre, code postal 62402, Tamsamane, province de Driouch;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu

par le règlement de consultation.

N° 5557/PA

AVIS DE DEPOT

Le président du conseil communal de Bouznika, informe l'ensemble du public qu'une enquête comodo et in-commodo d'une durée de quinze jours (15 jours) sera ouverte au siège de la commune de Bouznika et ce à partir du 16/07/2020.

Suite à la demande présentée par la fondation cheikh Zaid pour l'obtention d'une autorisation de construction d'un complexe hospitalo-universitaire et pharmaceutique de la fondation cheikh Zaid à Bouznika.

Ladite demande et le registre d'enquête se trouve à la division d'urbanisme dépendant de la commune de Bouznika, afin d'être vu par qui de droit, enregistré ses observations et ce durant les horaires du travail administratifs.

N° 5558/PA

Portrait



Andrzej Duda, président conservateur et nationaliste

Le chef de l'Etat polonais sortant, Andrzej Duda, qui a obtenu dimanche sa réélection au second tour du scrutin présidentiel, est un homme clef du parti conservateur nationaliste au pouvoir.

Sa victoire, malgré les compétences relativement restreintes d'un chef d'Etat en Pologne, assure la stabilité au projet politique du parti Droit et Justice (PiS) pendant les cinq prochaines années.

Dans une campagne à couteaux tirés où, soutenu de plain-pied par le gouvernement comme par les médias publics contrôlés par le pouvoir, il a battu de peu le maire de Varsovie, l'europhile et libéral Rafal Trzaskowski, selon les résultats officiels du scrutin.

Juriste conservateur âgé de 48 ans, élu pour son premier mandat en 2015, M. Duda a rarement contredit les initiatives du parti de Jaroslaw Kaczynski, souscrivant pleinement à sa politique de généreux transferts sociaux accompagnée d'une mise à l'épreuve de l'Etat de droit.

"C'est un homme du parti, qui exécute ses ordres", déclare à l'AFP le politologue Stanislaw Mocek, recteur de l'Université Collegium Civitas à Varsovie.

Diplômé de droit en 1996 de l'Université Jagellonne de Cracovie, dans le Sud de la Pologne, Andrzej Duda se rapproche du PiS vers 2005, au moment où la formation de Jaroslaw Kaczynski monte son premier gouvernement. Le pouvoir du chef du PiS est renforcé alors par celui de son frère jumeau, le président Lech Kaczynski, mort dans une catastrophe aérienne cinq ans plus tard.

Affichant volontiers sa foi catholique et l'attachement à la famille traditionnelle, il se déclare favorable au durcissement de la loi anti-avortement, déjà parmi les plus restrictives en Europe.

M. Duda a appuyé une longue série d'avantages sociaux promus et introduits par le PiS, notamment l'abaissement de 67 à 65 ans de l'âge de la retraite et la distribution d'une allocation mensuelle de 500 zlotys (110 euros) pour chaque enfant.

En politique étrangère, Andrzej Duda

oeuvre depuis le début au renforcement des liens avec l'Otan et les Etats-Unis. Il a pu ainsi se féliciter des décisions de l'Alliance et de Washington de déployer leurs troupes dans la région en réaction à la politique agressive de Moscou en Ukraine voisine.

A quatre jours du premier tour du scrutin, M. Duda a rendu visite au président américain Donald Trump qui n'a pas tari d'éloges sur son "ami" polonais, premier dirigeant étranger invité à la Maison Blanche depuis les mesures anti-Covid-19 aux Etats-Unis. Sans se déclarer ouvertement eurosceptique, M. Duda a traité l'Union européenne de "communauté imaginaire dont on a peu à tirer".

Ses adversaires et critiques, en Pologne et à l'étranger, lui reprochent particulièrement son engagement à la mise au pas du Tribunal constitutionnel et d'autres institutions judiciaires. Cette démarche a conduit Bruxelles à saisir la justice européenne et à déclencher des procédures inédites.

Originaire de Cracovie, issu d'une famille de professeurs à l'Académie des mines, enfant de chœur et boy scout dans son enfance, bon skieur, Andrzej Duda est marié à une enseignante d'allemand, Agata, et père d'une fille.



Sans se déclarer ouvertement eurosceptique, nouveau chef d'Etat polonais a traité l'Union européenne de communauté imaginaire dont on a peu à tirer



La Tunisie volera-t-elle au secours de la CAF ?

Recherche désespérément une terre d'accueil pour la Ligue africaine des champions



La CAF ne remerciera jamais assez la Fédération tunisienne de football (FTF) si celle-ci confirme dans les prochaines heures sa candidature pour organiser les tours des demi-finales et de la finale de la Ligue africaine des clubs champions, édition 2020. Un dernier carré, au cas où il aurait lieu au mois de septembre sans précision encore du jour, sera une affaire maroco-égyptienne avec les confrontations Wydad-Al Ahly et Raja-Zamalek.

Après le désistement du Cameroun qui, faut-il le rappeler, n'avait déclaré officiellement en aucun moment son intention d'être pays hôte des demi-finales, contrairement à la finale, la Confédération africaine de football, pressée par le temps, se trouve dans une situation difficile.

La petite lueur d'espoir qui reste pour l'instance continentale consiste en cette sortie médiatique du président de la com-

mission des compétitions au sein de la fédération tunisienne, Amine Mougou, qui a déclaré, lundi à On Time Sport, que « déjà, en même temps que le Cameroun, notre pays avait présenté sa candidature. On suppose qu'après le retrait du Cameroun, la Tunisie va prendre le relais », rapporte le portail AfricatopSport.

Cela reste donc juste une supposition qui n'engage en rien l'instance tunisienne qui, d'après son responsable de la communication, Kais Reguez, a indiqué que « la FTF jusqu'à ce jour (lundi 14 juillet) n'a rien écrit à la CAF au sujet de la Final Four de la C1 ». Et d'ajouter par la même que « la CAF n'a rien demandé par écrit bien sûr à la Fédération tunisienne de football ».

A signaler qu'une dépêche de l'agence de presse tunisienne nous apprend que l'Égypte a déjà entrepris la première démarche en vue de pouvoir abriter les deux

actes restants de la C1 continentale. Et ce après que le ministère égyptien de la Jeunesse et des Sports a donné son autorisation à la Fédération égyptienne de football pour déposer sa candidature en vue d'organiser les demi-finales et la finale de la Ligue des champions.

Il y a lieu de rappeler qu'avant la désignation du Cameroun pour abriter les demi-finales de la C1, décision prise à l'issue du dernier comité exécutif de la CAF, les Égyptiens avaient formulé la demande de délocaliser ces deux matches du côté d'Abu Dhabi, ce qui n'était pas fait pour enchanter ni la partie marocaine, ni l'instance africaine.

Le désistement du Cameroun a été expliqué par les autorités de ce pays par le fait qu'il y a un gros risque sanitaire dû à la propagation du nouveau coronavirus. Sachant que le Cameroun fait partie des pays du continent les plus affectés par

cette pandémie qui a chamboulé la tenue de l'ensemble des échéances sportives majeures.

Si la Ligue des champions continue de poser des tourments, ce n'est pas le cas pour la Coupe de la Confédération qui, à l'instar de la C1, se déroulera elle aussi sous la forme d'un match unique. Bien entendu, c'est le Complexe Moulay Abdellah de Rabat qui abritera le tour des demi-finales avec deux belles affiches dont une cent pour cent marocaine entre le Hassania d'Agadir et la Renaissance sportive de Berkane, tandis que l'autre aura pour acteurs les Égyptiens de Pyramids et les Guinéens de Horoya Conakry.

La finale de la C2 se jouera aussi à Rabat. Pour ce qui est de la date, aucune précision à ce propos n'a été donnée par la CAF mais ça sera un jour de septembre ou au plus tard début octobre.

Mohamed Bouarab

Une Assemblée houleuse attend les dirigeants du KACM

Le Kawkab Athletic Club de Marrakech (KACM), section football, tiendra le 28 juillet courant au Grand stade de Marrakech, une Assemblée générale ordinaire (AGO) et une Assemblée générale extraordinaire (AGE). À l'ordre du jour de l'AGE figurent la lecture et l'approbation du statut de l'association à activité unique, la lecture et l'approbation du statut interne de l'association, l'approbation de la création de la société sportive conformément à la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports et l'examen et l'approbation des projets de statuts de la société sportive et les conventions financières et administratives, indique un communiqué du club.

L'ordre du jour de l'AGO comporte, quant à lui, l'examen du procès-verbal de la précédente AGO, la

lecture, l'examen et l'approbation des rapports moraux et financiers des saisons 2018-2019 et 2019-2020, l'examen du rapport du contrôleur financier, l'élection du nouveau bureau dirigeant conformément à l'article 23 du statut de l'association et la nomination d'un membre qui sera chargé du suivi du dossier d'adaptation, l'enregistrement du slogan du club à l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) et le suivi de la création de la société sportive.

En application des consignes du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Santé, visant à enrayer la propagation du coronavirus (Covid-19), dont la distanciation physique, les travaux de cette assemblée électorale se tiendront à huis clos, fait savoir la même source.

Formation des arbitres arabes de cyclisme sur piste

Mohamed Ayoub Radef décroche la première place

Le Marocain Mohamed Ayoub Radef s'est adjugé la première place de la session de formation à distance organisée par l'Union arabe de cyclisme au profit des arbitres arabes sur piste.

L'arbitre marocain a décroché 100 points lors de cette session, tandis que son concitoyen, Kais Bouchaib, a terminé à la troisième place à la faveur de 94 points.

Cette session a connu la participation de plus de 25 arbitres (dames et messieurs) de différents pays arabes notamment le Bahreïn, l'Arabie Saoudite, la Mauritanie, les Emirats arabes Unis, Oman, la Tunisie, le Qatar, la Libye, le Yémen, l'Irak et l'Algérie.

Première du genre, cette session a accordé une attention particulière à la réglementation en vigueur dans le domaine de l'arbitrage sur piste, a indiqué un communiqué de l'Union arabe de cyclisme.

La même source a ajouté que les responsables de l'Union arabe de la discipline veillent à poursuivre les activités sportives en dépit de la conjoncture actuelle marquée par la pandémie de coronavirus, a fait savoir l'instance arabe.

L'Union vise, à travers l'organisation de cette session de formation, à habilitier un certain nombre d'arbitres de piste, afin d'obtenir le certificat d'arbitre d'élite puis international.

Les sponsors vacillent, le monde du sport aussi



"Prepare for impact"! Affaiblies par la crise du Covid-19, beaucoup d'entreprises risquent de revoir à la baisse leurs investissements dans le sponsoring, un contre-coup que le monde sportif redoute, et dont les effets devraient se faire sentir d'ici plusieurs mois.

Jusqu'ici, les signaux extérieurs sont faibles. Mais l'inquiétude est là. "Nécessairement cette crise va avoir des effets. Mais personne ne veut en parler. L'impact sera là mais personne ne sait le mesurer. Il ne faut pas se leurrer, ça va arriver, il n'y a pas de doute", assure Bruno Bianzina, directeur de l'agence Sport Market, spécialisée en sponsoring sportif.

Ainsi la menace d'une déstabilisation d'un secteur où, selon Magali Tézénas du Montcel, déléguée générale de Sporsora, "le sponsoring représente entre 20% et 50% du modèle économique", est bien réelle.

Le premier, et sans doute l'acteur le plus visible, à avoir encaissé le coup semble être le skipper François Gabart, lâché par son partenaire historique Macif début juin après trois mois de confinement. Le groupe a décidé de quitter le circuit

Ultim et de mettre fin à dix ans de collaboration avec le navigateur, "un moment très difficile" que ce dernier n'avait pas vu venir. L'assureur a bien tenté de ne pas lier sa décision à la crise du Covid-19, mais le doute subsiste.

"C'est un exemple assez marquant, qui illustre bien le contexte", estime Magali Tézénas du Montcel. "Dans ces périodes de crise, les premières lignes budgétaires à sauter sont celles de la communication et du sponsoring", expose-t-elle.

Le cycle redouté est simple: moins d'argent pour les entreprises qui paient pour voir leur nom associé à un club ou un événement, précipite une baisse des investissements dans les différents partenariats sportifs, touchant pêle-mêle clubs, fédérations, associations ou même les sportifs eux-mêmes.

Tous les secteurs économiques ne vont pas subir le même impact, et certains vont s'en sortir mieux que d'autres. "Mais l'automobile, les transports et le tourisme risquent de retirer leurs billes", prévoit Philippe Bailly, fondateur de Sport Index, spécialiste de l'attraction des disciplines. "Certains grands sports collectifs comme le football ou le rugby semblent plus préservés", estime-t-il.

Début avril, selon une étude de l'Union Sport et Cycle menée auprès de 900 entreprises, 60% des sociétés qui soutiennent un club sportif ont fait part de leurs doutes quant à leur capacité à "maintenir ce soutien à la rentrée". Une frilosité qui va frapper plus durement a priori le sport amateur. Jusqu'ici, quelques entreprises ont stoppé leur programme d'aide aux sportifs de haut niveau, comme Point P ou Airbus, selon plusieurs sources, ce qui concerne une vingtaine d'athlètes. Mais, dans l'ensemble, "les grandes marques ont renouvelé leur soutien au monde sportif", rapporte Magali de Tézénas du Montcel. Un constat qui ne vaut qu'à court terme.

"On a du mal à savoir ce qui va se passer. Cela risque d'être compliqué pour tout le monde. On table sur un scénario proche de ce qui avait suivi la crise des subprimes en 2008, où la baisse du sponsoring avait été de l'ordre de 30%", prévoit la déléguée générale de Sporsora.

"L'effet va être décalé dans le temps, et l'impact va se faire sentir dès le début d'année prochaine", prévient Bruno Bianzina. Une distorsion dans le temps due à des effets avant tout mécaniques. "Ce qui limite l'impact, c'est que souvent

les partenariats sont pluriannuels. C'est dur de se désengager maintenant", explique Magali Tézénas du Montcel.

"Mais quelle que soit l'entreprise, quand on a l'impression que tout le monde va s'en prendre plein la tête, eh bien on reste prudent", assure Philippe Bailly.

"Clairement, les contrats sont en train d'être renégociés à la baisse en ce moment, mais vous n'en saurez rien", ajoute-t-il. Et a priori, quelle que soit la taille de l'événement...

Car si beaucoup estiment que la perspective des JO de Paris-2024 peut favoriser le maintien du niveau d'engagement des sponsors, la crise du Covid-19 a considérablement limité les ambitions initiales des Jeux parisiens. Si pas grand-monde n'imagine que Paris-2024 ne bouclera pas son budget sponsoring de 1,1 milliard d'euros, cette option initialement qualifiée de "prudente" est désormais "réaliste", assure-t-on dans le microcosme olympique.

"Toute la dynamique qui devait avoir lieu grâce aux JO n'est pas au rendez-vous pour l'instant, observe Bruno Bianzina. Et Paris-2024 qui devait être la locomotive ne l'est pas encore."

"Salary cap" ou pas cap ? Le football loin d'être conquis

Plafonner les salaires des footballeurs, "dignes d'une autre planète"? Cette mesure de régulation, appliquée par de nombreuses ligues aux Etats-Unis, aurait pu séduire l'Europe du foot après une crise sanitaire qui a laissé les clubs exsangues, mais ses opposants restent majoritaires.

Privés de recettes pendant l'arrêt des compétitions, les clubs ont traîné comme un boulet une masse salariale très lourde, dévoilant la fragilité d'un système exposé aux secousses extérieures.

"Certains secteurs ont plusieurs mois de trésorerie d'avance et/ou des fonds propres qui leur permettent d'encaisser temporairement une crise telle qu'on la vit", mais pas le football, résume Christophe Lepetit, économiste au Centre de droit et d'économie du sport (CDES).

Face à ce constat, le monde du ballon rond se divise en deux catégories: ceux qui militent pour une meilleure régulation et ceux qui s'en remettent à la loi du marché.

Fritz Keller se range parmi les premiers. "Nous devons parler de plafonds salariaux", a tonné le président de la Fédération allemande (DFB), mi-mai, appelant l'UEFA à limiter des salaires qui sont "en partie dignes

d'une autre planète".

En France, le gendarme financier de l'élite a aussi souhaité "construire un football plus fort, donc économiquement sain". "Cela veut dire engager une réflexion sur un plafonnement de la masse salariale et/ou sur le nombre de joueurs sous contrat", a précisé Jean-Marc Mickeler, président de la DNCG, dans le quotidien Les Echos.

Aux Etats-Unis, les ligues fermées comme au basket, hockey sur glace ou baseball ont instauré un "salary cap" qui peut être "soft" (possibilité de dépasser le plafond pour quelques joueurs) ou "hard" (une taxe sanctionne tout franchissement).

"Nous réfléchissons à une sorte de +luxury tax+ (taxe sur la fortune, NDLR), si c'est possible", a prudemment glissé le président de l'UEFA Alexander Ceferin, en mai dans un entretien au Guardian. La confédération européenne "étudie actuellement diverses options" dont cette "taxe" et "mènera des consultations avec les différentes parties prenantes dans les mois à venir", complète un porte-parole auprès de l'AFP.

"L'UEFA se retrouve prise entre le marteau et l'enclume", entre partisans et opposants à la

régulation, et ce "jeu d'équilibriste" la conduit actuellement au statu quo, analyse Christophe Lepetit.

Pour l'économiste, l'instance basée à Nyon peut redouter une fronde des puissants en cas de réforme jugée trop stricte. "Le risque est qu'il y ait une sécession et que cinq, dix ou vingt grands clubs décident de créer leur propre compétition, adossée à un fonds d'investissement qui ne manquerait pas d'arriver", développe-t-il.

Pour instaurer un "salary cap", l'UEFA devrait en tout cas le rendre conforme au droit de l'Union européenne et applicable par le Royaume-Uni, où se trouvent plusieurs des clubs les plus riches d'Europe. Et convaincre les sceptiques.

L'imposer c'est aller "contre la démocratie, contre le capitalisme. On ne va pas faire une ligue professionnelle, disons capitaliste, et en même temps limiter les salaires. Ça ne serait pas très sérieux", lâche à l'AFP Waldemar Kita, le propriétaire du FC Nantes.

"Il ne faut pas oublier que la carrière d'un footballeur dure entre 8 et 10 ans", qu'ils doivent gagner "de quoi se nourrir pour 50 ans", appuie le dirigeant franco-polonais, également opposé "au plafonnement de la masse salariale, car il faut

être libéral".

En Espagne, le président de la Ligue Javier Tebas coupe également court au débat.

"C'est quelque chose qui n'est pas faisable, quelque chose que même l'AFE (principal syndicat de footballeurs espagnols) ne pense pas négocier pour aller à l'encontre des droits de ses propres travailleurs", a-t-il récemment affirmé.

De fait, si réforme il y a, elle devra rassembler l'ensemble des familles du football, de la Fifa à l'UEFA en passant par le syndicat mondial des joueurs (Fifpro) et les puissants clubs d'Europe réunis au sein de l'ECA.

Et en cas de volonté partagée, il restera à définir les contours d'un instrument de régulation économique qui, s'il est mal conçu, "pourrait générer des effets pervers", d'après M. Lepetit.

Plafonner la masse salariale peut conduire à une forte inflation du prix des transferts, ainsi qu'une "montée des inégalités salariales" au sein des clubs qui serviraient "d'abord leurs joueurs vedettes avant les autres", prévient l'économiste.

L'introduction d'un salary cap "ne va pas résoudre tous les problèmes du sport professionnel", il faut avoir "une approche globale" où la régulation salariale n'est qu'un outil parmi d'autres pour assainir le milieu, conclut-il.